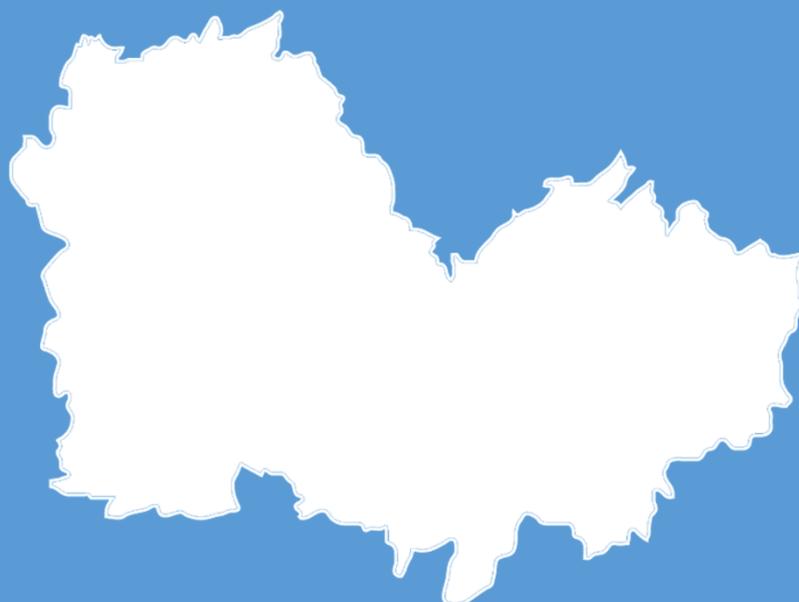


Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor

Année 2018



Edito



L'État a un rôle essentiel dans les territoires, à la fois pour la mise en œuvre des politiques publiques mais aussi pour la construction des partenariats avec les collectivités locales.

Ce rapport d'activité présente les grands traits d'une nouvelle année d'action pour les services de l'État en Côtes d'Armor. Il ne vise pas à l'exhaustivité mais permet d'appréhender la diversité des missions exercées. Il témoigne des faits principaux et des partenariats noués entre les différents services de l'État et les collectivités territoriales, les acteurs économiques et associatifs qui contribuent au « vivre ensemble » au quotidien.

L'élaboration du rapport d'activité des services de l'État est prévue par l'article L3121-26 du code général des collectivités territoriales : « Chaque année, le représentant de l'État dans le département informe le conseil départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département ». Ce rendez-vous annuel d'échange au regard de la vie démocratique, permet à l'État de rendre compte de son action sur le territoire local et des moyens mis en œuvre au cours de l'année écoulée.

Pour l'année 2018, ce rapport met l'accent sur des actions menées dans le cadre des orientations majeures :

1. Garantir la sécurité des personnes et des biens
2. Soutenir les activités économiques et les créations d'emplois
3. Contribuer au développement durable des territoires
4. Renforcer la cohésion sociale
5. Accompagner les collectivités et les citoyens dans leurs projets.

En espérant que ce document contribuera à une complète lisibilité de l'action de l'État, je vous en souhaite une bonne lecture.

Yves Le Breton,
Préfet des Côtes d'Armor

Sommaire

Table des matières

SOMMAIRE	2
1 GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS	5
1.1 ORDRE PUBLIC ET LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE	5
1.1.1 BILAN CHIFFRE	5
1.1.2 AMELIORATION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE	6
1.1.3 SECURISATION DES GRANDS EVENEMENTS ET DES LIEUX ACCUEILLANT DU PUBLIC	6
1.1.4 PREVENTION ET SUIVI DES CAS DE RADICALISATION	7
1.2 LA SECURITE ROUTIERE	8
1.2.1 BILAN CHIFFRE	8
1.2.2 ACTIONS DE PREVENTION EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE	8
1.2.3 LES MESURES DE SUSPENSION ADMINISTRATIVE DU PERMIS DE CONDUIRE	9
1.3 LA PREVENTION DES RISQUES	10
1.3.1 LA COMMISSION DE SECURITE	10
1.3.2 PLANIFICATION ORSEC ET EXERCICES	10
1.3.3 CATASTROPHES NATURELLES ET INONDATIONS	11
1.3.4 EVENEMENTS PARTICULIERS	11
1.4 PROTEGER LES SALARIES	11
1.5 ASSURER LA SECURITE ET LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR	12
1.5.1 VEILLER A LA SECURITE DES CONSOMMATEURS	12
1.5.2 VEILLER A LA PROTECTION ECONOMIQUE DES CONSOMMATEURS	13
1.6 ASSURER LE BIEN-ETRE ET LA SANTE ANIMALES	13
2 SOUTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LES CRÉATIONS D'EMPLOIS	14
2.1 LES AIDES AU SECTEUR AGRICOLE	14
2.1.1 AGRICULTURE DURABLE : LES MESURES DU « PREMIER PILIER » DE LA PAC	14
2.1.2 COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE	14
2.1.3 CONJONCTURES ET FILIERES	15
2.1.4 FONCIER AGRICOLE	16
2.2 VALORISATION DES RESSOURCES DE LA MER	17
2.2.1 LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES	17
2.2.2 LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME (DPM)	18
2.2.3 LE DOMAINE PORTUAIRE	18
2.2.4 LES CULTURES MARINES	18
2.2.5 LA PECHE	20
2.3 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES DES ENTREPRISES	21
2.3.1 LES PLANS DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI	21
2.3.2 LA REVITALISATION DES BASSINS D'EMPLOI	21

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

2.3.3	L'ACTIVITE PARTIELLE	22
2.3.4	LES CONVENTIONS DU FNE (FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI) – FORMATION	22
2.3.5	LE PLAN DEPARTEMENTAL D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE	23
2.4	LES INTERVENTIONS SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI	23
2.4.1	LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES	23
2.4.2	L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	24
2.4.3	LA PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE	24
2.4.4	LA PROMOTION DU PARRAINAGE DE DEMANDEURS D'EMPLOI	24
2.4.5	LE SOUTIEN AUX DEMARCHES DE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES	24
3	CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	25
3.1	LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	25
3.1.1	LA MISSION INTER-SERVICES DE L'EAU ET DE LA NATURE (MISEN)	25
3.1.2	LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE ET LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU	25
3.1.3	LA LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES	26
3.1.4	LA POLICE DE L'EAU ET LES POLITIQUES TERRITORIALES DE L'EAU	27
3.2	LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	28
3.3	L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	29
3.4	LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA VALORISATION DES RESSOURCES	30
3.4.1	LA RESSOURCE FORESTIERE	30
3.4.2	LES ESPECES PROTEGEES	30
3.4.3	NATURA 2000	31
3.4.4	LA VALORISATION DES PAYSAGES	31
3.4.5	LE SUIVI DU TRAIT DE COTE ET LES SERVITUDES DE PASSAGE DES PIETONS LE LONG DU LITTORAL (SPPL)	32
4	RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE	32
4.1	ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES VULNERABLES	32
4.1.1	LE DISPOSITIF D'HEBERGEMENT ET D'INSERTION	32
4.1.2	LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT	35
4.1.3	LA PLANIFICATION URBAINE	40
4.2	LA POLITIQUE DE LA VILLE	40
4.3	LA VIE ASSOCIATIVE ET SERVICE CIVIQUE	43
4.3.1	LE GREFFE DES ASSOCIATIONS	43
4.3.2	LA MISSION DE DEVELOPPEMENT, D'ACCOMPAGNEMENT, D'INFORMATION ET D'AIDE	43
4.3.3	LE DEVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE	44
4.4	LA DIFFUSION DE LA CULTURE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE	44
4.4.1	LE SOUTIEN A LA CREATION ET A LA DIFFUSION	44
4.4.2	LES PATRIMOINES	45
4.4.3	LA POLITIQUE DE DEMOCRATISATION CULTURELLE	46
5	ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS ET LES CITOYENS DANS LEURS PROJETS	47



Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

5.1	APPUI JURIDIQUE ET FINANCIER APORTE AUX COLLECTIVITES LOCALES	47
5.1.1	LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	47
5.1.2	L'ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS LOCALES	48
5.1.3	LE CONTENTIEUX DE L'ÉTAT DANS LE DEPARTEMENT	49
5.2	LA MODERNISATION DES PRATIQUES ADMINISTRATIVES	50
5.3	LE SOUTIEN AUX PROJETS DES TERRITOIRES	52
5.3.1	LE SOUTIEN AU DYNAMISME DES BOURGS ET DES VILLES	52
5.3.2	LE PLAN NATIONAL DE COUVERTURE EN TELEPHONIE MOBILE	53
TABLE DES SIGLES		54

1 GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

1.1 Ordre public et lutte contre la délinquance

1.1.1 Bilan chiffré

La délinquance générale sur l'année 2018 est en très légère hausse de 1,1 % par rapport à 2017. Les données statistiques des trois principaux indicateurs (atteintes volontaires à l'intégrité physique – AVIP ; atteintes aux biens – AAB ; escroqueries et infractions économiques et financières, EIEF) regroupent certaines catégories d'infractions et permettent de mieux appréhender l'évolution des formes de la délinquance sur une période.

	2017	2018	Variation %
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	3002	3168	5,53 %
Atteintes aux biens (AAB)	11625	11514	-0,95 %
Escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)	3414	3384	-0,88 %

Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Les principales tendances observées sont les suivantes :

- une hausse des violences non crapuleuses de 8,1 % ;
- les violences sexuelles (viols, harcèlements et agressions sexuelles) présentent également une hausse de 29,9 % en 2018 avec 395 faits contre 304 en 2017.

Atteintes aux biens

La hausse du nombre de cambriolages des résidences principales (de 3,7 % avec 1401 faits constatés en 2018 contre 1350 en 2017) constitue la principale tendance observée en 2018.

Escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Une **baisse de 0,88 %** du nombre d'escroqueries et d'infractions économiques et financières en 2018 qui fait suite à une hausse de plus de 15 % en 2017.

La gestion des mouvements sociaux

A partir de mi-novembre 2018, les forces de police et de gendarmerie ont été fortement mobilisées dans le cadre de la gestion des mouvements sociaux et de la protection des populations contre les troubles à l'ordre public.

Prévention de la délinquance et prévention des conduites addictives

En 2018 le FIPDR (fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) a permis de financer 33 porteurs de projets dans le cadre de la prévention de la délinquance (parentalité, accès aux droits, chantiers de réinsertion) et de la prévention des violences faites aux femmes.

Concernant le champ des conduites addictives, ce sont 21 porteurs de projets qui ont été soutenus au cours de l'année par les moyens mis à disposition par la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) afin d'accompagner la vie nocturne festive ou bien encore de favoriser le repérage précoce, l'accompagnement et l'orientation des personnes usant de substances psychoactives.

1.1.2 Amélioration de la tranquillité publique

L'amélioration de la tranquillité publique est une mission dans laquelle les forces de l'ordre sont particulièrement investies dans le département. Cette mission recouvre à la fois une intense activité partenariale ainsi que la mise en place de dispositifs de prévention situationnelle (vidéo protection), et des dispositifs d'alertes. L'activité partenariale des forces de sécurité s'illustre notamment à travers :

- le recrutement, contractualisé entre l'État et les collectivités territoriales (conseil départemental et établissement publics de coopération intercommunale) d'un troisième intervenant social en Gendarmerie (Guingamp), après Dinan et Saint-Brieuc ;
- la signature de conventions de coordination entre police municipale et forces de sécurité de l'État, obligatoires dès lors que le service de police municipale comprend un effectif supérieur à 5 agents, ou s'équipe d'un armement : Loudéac, Perros-Guirec, Ploufragan, Trégastel et Trégueux.

Les opérations tranquillité vacances, tranquillité seniors ou le plan anti hold-up sont également des actions spécifiques permettant de renforcer efficacement la sécurité de certains publics ou de certains lieux face à des risques identifiés.

Mise en œuvre de la police de sécurité au quotidien

Le groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor et la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) ont multiplié les démarches et les initiatives depuis le lancement de la police de sécurité du quotidien (PSQ) : missions de proximité auprès des commerçants, création d'un groupe de prévention et contact à Dinan et de patrouilles mixtes à Saint-Brieuc, dispositif « un élu-un référent » dans toutes les unités de gendarmerie du département, mise en place d'un délégué à la cohésion police/population à Lannion, renforcement avec les collectivités des conventions de coordination avec les polices municipales (Loudéac, Perros-Guirec), les bailleurs sociaux (Côtes d'Armor Habitat) à Loudéac et Lamballe, mais également la sûreté ferroviaire de la SNCF afin d'accroître les opérations de contrôles en gare et dans les trains sur la ligne Guingamp/Saint-Brieuc.

1.1.3 Sécurisation des grands événements et des lieux accueillant du public

Les forces de sécurité intérieure ont participé à la sécurisation des grands rassemblements

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

qui ont marqué la vie du département en 2018. En lien avec les collectivités et les équipes organisatrices, la Gendarmerie et la Police ont permis que ces événements se déroulent dans les meilleures conditions possibles, dans le cadre du plan Vigipirate.

Pour rappel, voici les grands événements au cours desquels les forces de sécurité se sont particulièrement illustrées :

- Festival ArtRock à Saint-Brieuc ;
- Festival l'Armor à Sons à Bobital ;
- Étape du Tour de France à Mûr de Bretagne ;
- Festival de Folk Blues à Binic ;
- Fête des vieux gréements à Paimpol ;
- Meeting aérien de la Patrouille de France à Perros-Guirec ;
- Solitaire du Figaro ;
- Rencontre de football France /Islande à Guingamp
- Départ de la route du Rhum.

Pendant l'été, la Police et la Gendarmerie nationales ont également assuré la sécurité des populations sur la bande littorale. Plus largement, tout au long de l'année, elles participent au renforcement de la sûreté des lieux accueillant du public, comme les établissements scolaires et les établissements hospitaliers. Elles jouent un rôle de conseil indispensable auprès de tous les acteurs locaux dès lors qu'il s'agit de renforcer les dispositifs existants et diffuser les bonnes pratiques, en matière de sûreté publique.

1.1.4 Prévention et suivi des cas de radicalisation

Les personnes inscrites au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) font l'objet d'un suivi par la préfecture et les forces de sécurité départementales.

Leur évaluation et leur suivi sont assurés par au moins une des instances suivantes :

- le groupe d'évaluation départementale : assure le suivi de 70 % des individus signalés radicalisés les plus virulents ou faisant l'objet d'une judiciarisation, qui composent le haut du spectre.
- les comités de suivi décentralisés : sont placés sous l'autorité du sous-préfet d'arrondissement territorialement compétent. Ils coordonnent le suivi individualisé (social, éducatif ou d'insertion professionnelle) de 10 % des signalés évalués, en rupture et présentant un signal faible de radicalisation (conversion ou fréquentation de groupes radicalisés), qui composent le bas du spectre.
- les réunions interservices dédiées : permettent la coordination et l'échange d'informations confidentielles entre les différents services partenaires, concernant le suivi de 20 % des signalés.

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

- les intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG) : Trois postes d'ISCG, cofinancés par l'État, le Département et les collectivités locales concernées existent actuellement dans le département des Côtes d'Armor (Dinan, Saint-Brieuc et Guingamp). Ces professionnelles ont notamment pour mission d'accompagner les jeunes et leurs parents dans le cadre de la prévention de la radicalisation.



1.2 La sécurité routière

1.2.1 Bilan chiffré

L'**observatoire départemental de la sécurité routière** est chargé du bilan des accidents corporels et des remontées sur le portail accidents, en lien avec les forces de l'ordre. Le bilan non consolidé est de 444 accidents corporels dont 35 accidents mortels causant 36 tués et 545 blessés en 2018. L'augmentation du nombre d'accidents (+34 accidents) est compensée par une stabilité du nombre de victimes par rapport à 2017 (-6 blessés et +1 tué).

1.2.2 Actions de prévention en matière de sécurité routière

L'unité sécurité routière de la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) anime la **politique de prévention routière**, au travers d'actions opérationnelles, d'avis et de conseils réglementaires.

Ainsi, en 2018 :

- 15 communes ont bénéficié du prêt gratuit de panneaux d'information vitesse dits « radars pédagogiques » par l'unité sécurité routière,

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

- 18 diagnostics sécurité ont été réalisés avec des relevés du trafic et/ou de vitesse pour conseiller les communes dans leurs aménagements urbains,
- 52 réponses ont été apportées aux réclamations des riverains dans un délai moyen de 10 jours,
- 89 actions ont été menées par l'animateur et les intervenants départementaux de la sécurité routière au cours desquelles environ 7 500 personnes ont été sensibilisées.

Les services départementaux de l'État assurent la liaison avec le bureau national du **contrôle des sanctions automatisé (CSA)** pour la modernisation des radars fixes, le déplacement des radars autonomes dits « radars de chantier » et la notification des pannes ou dégradations de ces appareils. Le **vandalisme des appareils est en forte hausse** (96 actes en 2018 contre 26 en 2017) avec un dépôt de plainte de plus en plus fréquent.

En concertation avec les forces de l'ordre, collectivités et gestionnaires de voirie, des radars de chantier ont été déployés dans les secteurs d'accumulation d'accidents, à savoir en 2018 sur la RN164 à Saint-Guen, la RD7 à Yvias, la RD14 à Penguily, la RD6 à Trégomeur. Les élus reçoivent ensuite le bilan des infractions relevées pour communiquer auprès de leurs concitoyens et, le cas échéant, programmer des contrôles routiers sur les créneaux ciblés.

Sur le plan budgétaire, 42 360 € ont été distribués pour financer des actions portées par des collectivités, établissements scolaires et des associations. L'unité sécurité routière a par ailleurs investi 42 100 € pour les supports de communication (kakémonos, affiches, dépliants, éthylotests, lots à gagner, etc.) et les frais de déplacement des intervenants.

1.2.3 Les mesures de suspension administrative du permis de conduire

La consommation excessive d'alcool et/ou de produits stupéfiants présente un enjeu considérable en matière de sécurité routière, de même que le non-respect des limitations de vitesse. Un barème détermine les seuils au-delà desquels une sanction administrative est prononcée. La durée de la sanction, qui se traduit par la suspension du permis de conduire, de 2 à 6 mois, est proportionnée à la gravité de l'infraction (la récidive étant une circonstance aggravante).

Le nombre de mesures de suspension du permis de conduire pour alcoolémie, consommation de stupéfiants et excès de vitesse prononcées en 2018 est proche de celui de l'année 2017, toutes infractions confondues. On observe en revanche, une hausse importante des infractions liées à la consommation de stupéfiants ou la conduite en excès de vitesse, comme le démontrent les chiffres ci-dessous :

	2017	2018
Alcoolémie	1627	1530
Consommation stupéfiants	527	599
Excès de vitesse	150	199
Total mesures de suspension	2304	2328

1.3 La prévention des risques

1.3.1 La commission de sécurité

Le SIACEDPC (service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civiles) a en charge le suivi d'environ 1 000 établissements recevant du public (ERP de l'arrondissement de Saint-Brieuc et établissements de 1^{ère} catégorie pour l'ensemble du département). En 2018, ce suivi a donné lieu à 249 visites de la commission de sécurité dont la mission est de s'assurer de la bonne application des règles de sécurité incendie dans ces établissements. A la fin de l'année, 55 ERP sont sous avis défavorable. Diverses actions ont été entreprises auprès des maires concernés pour les inciter à prendre les dispositions de nature à lever ces avis défavorables (réunions, courriers de sensibilisation, mises en demeure...).

1.3.2 Planification ORSEC et exercices

Planification ORSEC

L'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) aux situations de crise s'appuie sur un dispositif de planification qui comporte des dispositions générales qui s'appliquent quelle que soit la nature des événements et des dispositions spécifiques adaptées à des situations ou à des installations particulières. L'ensemble de cette organisation doit faire l'objet d'une mise à jour régulière. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2018, 2 plans ont été rédigés ou mis à jour (Plan particulier d'intervention Distrivert à Glomel et le plan grand froid). Par ailleurs, un travail a été entrepris afin d'améliorer le fonctionnement de la cellule d'information du public (CIP) qui a pour mission de prendre en charge les nombreux appels téléphoniques reçus par la préfecture en cas d'événement de sécurité civile. Ce travail a porté principalement sur le recrutement et la formation de volontaires ainsi que sur la rédaction de nouvelles procédures.

Exercices de sécurité civile

Au cours de l'année, trois exercices ont été organisés : deux exercices concernant des sites Seveso permettant de tester certaines dispositions des plans particuliers d'intervention et un exercice pollution maritime (POLMAR) élaboré conjointement avec la préfecture maritime.

1.3.3 Catastrophes naturelles et inondations

Neuf événements ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au cours de l'année pour des inondations par ruissèlement ou débordement de cours d'eau, aux mois d'avril et de juin 2018, à Belle-Isle-en-Terre, Bon-Repos-sur-Blavet, Plouer-sur-Rance, Saint-Judoce, Saint-Cast-le-Guildo, Créhen Plédran et Plaintel.

1.3.4 Evènements particuliers

Les mouvements sociaux de la fin de l'année 2018 ont fortement mobilisé les services : remontées d'informations vers la préfecture de zone et armement du centre opérationnel départemental (COD) à de nombreuses reprises.

1.4 Protéger les salariés

L'activité de contrôle de l'application de la législation du travail dans les entreprises a été marquée, notamment au second semestre 2018, par une forte recrudescence des accidents du travail graves ou mortels.

Chaque accident donne lieu à une enquête réalisée par un agent de contrôle de l'inspection du travail. Dans la plupart des cas, les constats opérés mettent en évidence des manquements assez élémentaires à la réglementation du travail (conformité des équipements de travail, évaluation des risques et formation des salariés absente ou insuffisante).

Au-delà de la recherche des infractions, les enquêtes peuvent déboucher, depuis 2016, sur des mesures administratives conservatoires (ex. arrêt d'une machine en attendant sa mise en conformité).

L'affectation dans les Côtes-d'Armor, courant 2018, d'un agent de l'unité régionale d'appui et de contrôle en matière de travail illégal (URACTI) a permis de conforter l'activité du service en matière de contrôle des situations de détachement de salariés étrangers (prestations de service internationales).

Cette activité a été notamment illustrée par des interventions :

- dans le secteur de la grande distribution : infractions constatées en matière de durée du travail,
- dans le secteur du montage des poulaillers dans les exploitations agricoles : infractions constatées en matière de durée du travail et de rémunération (salaires éventuellement inférieurs au SMIC)

Les constats débouchent soit sur des amendes administratives, soit sur le recours à la procédure de suspension de la prestation ; la procédure de suspension a été mise en œuvre deux fois en 2018, et a entraîné dans ces cas une régularisation avant que la suspension ne soit prononcée.

En dépit des nouveaux pouvoirs dont dispose l'administration (ex : suspension de prestation), le contrôle de ces situations reste difficile, notamment du fait de la brièveté de nombreuses interventions.

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

Les services départementaux de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ont par ailleurs renseigné environ 4000 personnes en 2018, sur tous les sujets liés à l'application de la législation du travail et des conventions collectives.

1.5 Assurer la sécurité et la protection du consommateur

1.5.1 Veiller à la sécurité des consommateurs

Les attentes sociétales fortes en matière de sécurité alimentaire et de bien-être animal placent le service Sécurité sanitaire des aliments de la DDPP (Direction départementale de la protection des populations) au centre des contrôles réalisés tout au long de la chaîne alimentaire. Les 135 agents de ce service assurent l'inspection permanente des 12 abattoirs industriels des Côtes d'Armor (559 617 tonnes en boucherie et 128 923 tonnes en volailles) et l'inspection programmée des établissements de transformation des viandes, produits de la mer, lait et produits laitiers, œufs et ovoproduits (611 ateliers agréés) et des établissements de remise directe (restauration commerciale, distribution, métiers de bouche...).

En 2018, ce sont 815 contrôles officiels qui ont été conduits et mis en transparence sur le site [Alim'confiance](#) dans un contexte marqué par les crises affectant notamment la production de lait infantile et la tenue des États généraux de l'alimentation aboutissant à la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Le service CCRF (concurrence, consommation, répression des fraudes) assure par ailleurs une surveillance des résidus de pesticides dans les fruits et légumes. Il est également très vigilant pour ce qui concerne les boissons et les compléments alimentaires en évolution constante, les produits de la pêche et de l'aquaculture et veille de manière générale à toute la chaîne de distribution aval des produits alimentaires pour la consommation humaine ou animale. De même, son action concerne les viandes, les plats cuisinés et le lait.

La prise en charge des alertes

Au niveau national, la direction générale de l'alimentation (DGAL) et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) sont, chacune pour ce qui les concerne, les gestionnaires des alertes alimentaires et non alimentaires.

Pour les Côtes d'Armor, la cellule des alertes de la DDPP a pris en charge 139 alertes, dont 20 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC).

Au niveau national, la direction générale de l'alimentation (DGAL) et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) sont, chacune pour ce qui les concerne, les gestionnaires des alertes alimentaires et non alimentaires.

Pour les Côtes d'Armor, la cellule des alertes de la DDPP22 a pris en charge 139 alertes

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

nationales et locales (distribution limitée au département des Côtes d'Armor), dont 20 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC).

1.5.2 Veiller à la protection économique des consommateurs

Le service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes a réalisé en 2018 des interventions dans un champ de compétence très varié : lutte contre les pratiques commerciales trompeuses en magasin (origine des produits), sur Internet ou en démarchage, actions dans les secteurs du tourisme, de l'immobilier, des banques, des assurances, des prestations funéraires, des services à la personne, ou des professions de santé et paramédicales, des maisons de retraite.

Il intervient aussi dans des secteurs tels que la cosmétique, les jouets, les aires de jeux, les agences de voyage, la distribution de carburant.

1257 visites d'établissements, regroupant 3658 actions de contrôle, ont été réalisées en 2018.

Dans la même période, le service CCRF a traité 2180 demandes et adressé 2558 courriers(iels) aux consommateurs et aux professionnels. À ces actions, s'ajoute la prise en charge d'appels téléphoniques et de visites ayant généré des réponses directes ou des enquêtes ainsi que la réalisation de prélèvements de produits alimentaires ou industriels pour analyse.

L'ensemble de ces actions aboutit en 2018 à 245 avertissements, 81 injonctions administratives, 29 procès-verbaux d'infraction et 12 procès-verbaux administratifs.

1.6 Assurer le bien-être et la santé animales

En 2018, les services de l'État ont mené 100 contrôles dans le domaine du bien-être animal et 400 dans les domaines relatifs à la santé animale et à l'utilisation du médicament vétérinaire. Plus de 1000 prélèvements en élevage ont permis de garantir le niveau sanitaire requis pour les produits qui sont issus de ces productions.

Le partenariat avec les acteurs du sanitaire (vétérinaires, laboratoires, organismes à vocation sanitaire) a permis de maintenir les statuts requis pour l'exportation des animaux et des produits. Le service de surveillance sanitaire et protection animales de la DDPP a établi à cet effet 6200 certificats. La demande sociétale en matière de bien-être animal est prise en compte avec une vigilance accrue des inspecteurs, lors de chaque intervention et des suites administratives ou pénales sont prononcées pour sanctionner les manquements les plus graves.

L'année 2018 s'est aussi traduite par le traitement d'alertes en élevage relatives aux salmonelles mais aussi en alimentation animale. Enfin l'apparition de la fièvre porcine africaine aux frontières du territoire, requiert la plus grande vigilance de l'ensemble des acteurs qui ont été sensibilisés au moyen de plusieurs rencontres et d'une communication ciblée. La préparation opérationnelle des services a permis de renforcer la capacité de réponse de l'État à ce nouveau risque, à fort impact économique pour notre département.

2 SOUTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LES CRÉATIONS D'EMPLOIS

2.1 Les aides au secteur agricole

2.1.1 Agriculture durable : les mesures du « premier pilier » de la PAC

L'année 2018 a permis de résorber en grande majorité, et dans des délais contraints, les retards de traitement et de paiement des soutiens directs des campagnes 2016, 2017 et en partie 2018.

La campagne de dépôt des demandes d'aides découplées du premier pilier de la PAC 2018 a concerné 6 795 dossiers déposés exclusivement par télédéclaration. Le département gagne une place et se hisse au quatrième rang national pour le nombre de dossiers. Les droits à paiement de base (DPB), supports des paiements découplés, auxquels s'ajoutent les paiements verts, redistributifs et jeunes agriculteurs, ont fait l'objet du dépôt de 1 326 demandes.

3 848 dossiers de demandes d'aides couplées aux productions animales ont été déposés (aide aux bovins allaitants, aide aux bovins laitiers, aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio, aide aux ovins, aide aux caprins) ainsi que 762 demandes d'aides couplées aux productions végétales (aides à la production de légumineuses fourragères, aux protéagineux et à la production de chanvre).

Le montant annuel global des aides couplées et découplées de la PAC est proche de 120 millions d'euros en 2018. Il baisse de 4,3 % en raison d'un transfert des aides du « premier pilier » vers le « deuxième pilier » de la PAC.

La coordination des contrôles et la charte régionale des contrôles en exploitation agricole

La coordination des contrôles en exploitations agricoles a traité 1 667 mises en contrôles.

Dans le cadre de la « charte régionale des contrôleurs et des contrôlés en exploitations agricoles » visant à rendre les contrôles plus efficaces et mieux acceptables et qui a été adoptée en 2018, une journée de contrôles pédagogiques réunissant les services de contrôles, les organisations professionnelles agricoles et des agriculteurs s'est déroulée le 8 juin sur l'exploitation agricole du lycée agricole de CAULNES.

2.1.2 Compétitivité de l'agriculture

2018 a également permis de résorber une partie du retard dans le traitement des aides deuxième pilier de la PAC, notamment pour les aides relatives à l'investissement et à l'installation. A l'image des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), ces progrès restent cependant conditionnés à la mise à disposition et à l'évolution des outils d'instruction. La DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) est service instructeur pour le compte du Conseil régional, autorité de gestion du FEADER (fonds

européen agricole pour le développement rural) en Bretagne.

Mesures agro-environnementales et climatiques, agroécologie

14 collectivités ont élaboré un projet agro-environnemental et climatique (PAEC). Le territoire des Côtes-d'Armor est ainsi couvert à 99 % en 2018.

1 088 agriculteurs sont engagés dans une MAEC et 404 dans l'agriculture biologique, ainsi 16 % des surfaces agricoles du département sont engagées dans des mesures en faveur de l'agroécologie. Les demandes d'aides à l'agriculture biologique continuent de progresser (+ 18 %).

Les aides à l'installation

140 projets d'installations ont été validés en 2018 (148 en 2017, premier rang national, 131 en 2016). Ce chiffre démontre le maintien de la dynamique d'installation dans le département avec une proportion d'installations laitières majoritaire (47 % des installations).

La dotation jeune agriculteur (DJA) a représenté un montant total d'aides d'un peu plus de 2,96 M€ soit une moyenne de 21 154 € par installation, en progression constante depuis 2015 (15 600 € en 2015, 18 809 € en 2016, 19 025 € en 2017).

En amont du parcours à l'installation, 192 parcours de professionnalisation personnalisés (PPP) ont été agréés en 2018.

Par ailleurs, au terme des 5 années du plan de développement qui décrit le projet du jeune installé, une vérification du respect des engagements est prévue. Les projets agréés de 2009 à 2013 (ancienne programmation) y sont soumis.

Les aides aux investissements dans les exploitations agricoles

La mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'aide à la modernisation des exploitations dans le cadre du plan de développement rural breton (PDRB) sous la gouvernance du Conseil régional s'est poursuivie en 2018 au rythme de deux appels à projets par an.

Sur 411 dossiers déposés, 378 dossiers ont obtenu un accord de subvention. Avec 9,58 M€ d'aides ainsi été octroyés, le niveau d'intervention des financeurs est équivalent à celui de 2017.

2.1.3 Conjonctures et Filières

La conjoncture dans les filières a été globalement satisfaisante. Néanmoins, une vigilance a été maintenue toute l'année sur la filière porcine avec un prix de base moyen au marché du porc breton (MPB) qui s'est établi à 1,196 €/kg, en recul de 13 % par rapport à 2017. La fin d'année a été marquée par la surveillance accrue liée au risque d'introduction de la peste africaine porcine en France, qui provoquerait un bouleversement économique majeur sur les exportations porcines.

Au niveau de la filière lait, 2018 a été caractérisée par le ralentissement de la production laitière en France (baisse de 1 % de la collecte en Bretagne) et dans plusieurs pays européens, ainsi que la diminution des stocks d'intervention de poudre de lait écrémé en

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

Europe. Ces facteurs devraient contribuer à assainir la situation du marché des produits laitiers dont les prix sont restés inférieurs aux activités professionnelles.

Accompagnement des agriculteurs en difficulté

En 2018, 39 dossiers ont été examinés lors de 6 cellules d'accompagnement. La baisse du nombre de dossiers (- 14 %) s'explique notamment par la prolongation de la phase transitoire, dans l'attente de la parution de l'instruction technique relative à l'aide à la relance des exploitations agricoles (AREA). Cette dernière devrait paraître début 2019.

Aides à la réinsertion professionnelle

En 2018, 48 dossiers ont été examinés et validés pour un montant d'aide total de 167 400 €.

Cellule de veille sociale

En 2018, 53 situations ont été examinées lors de 5 comités. La chambre d'agriculture souhaite harmoniser la communication sur les dispositifs d'accompagnement des agriculteurs. L'appellation départementale « cellule de veille sociale » disparaît et devient la « **cellule Entr'Agri 22** ». Afin d'améliorer le fonctionnement de la cellule, un point sera effectué sur l'évolution des dossiers examinés lors de précédentes cellules.

En parallèle, 229 signalements d'exploitants agricoles ont fait l'objet d'un suivi par l'unité filières et qualité. Le nombre de signalements a augmenté de 20 % par rapport à 2017.

Accord cadre ministère de l'agriculture et de l'alimentation / VIVEA / pôle emploi

L'accord cadre du ministère de l'agriculture et de l'alimentation/VIVEA/Pôle emploi a pour objectif d'accompagner et de former les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole, les conjoints collaborateurs et les aides familiaux dans leur reconversion professionnelle. D'une durée de deux ans, il a pris fin en décembre 2018. 30 dossiers en ont bénéficié. Le partenariat se poursuivra après la fin de cet accord.

2.1.4 Foncier agricole

La pression sur le foncier agricole n'a pas faibli en 2018 avec 1184 demandes d'autorisations d'exploiter déposées.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) révisé est entré en application.

Par ailleurs, les dossiers de préemption (près de 30 sur l'année) puis de rétrocession (près de 200 sur l'année) de la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) ont fait l'objet d'une concertation renforcée avec la DDTM.

Développement des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)

309 dossiers ont été déposés en 2018, dont 39 nouveaux agréments de GAEC accordés.

2018 a été l'année de la mise en place du premier plan de contrôle des GAEC avec un taux de contrôle de 25 % soit l'équivalent de 349 dossiers. Ce plan de contrôle a permis de

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

constater 56 anomalies (16 %). 31 mises en demeure et 7 retraits d'agrément ont été prononcés, les autres dossiers ayant été régularisés.

La compensation collective agricole

En application du code rural et de la pêche maritime, les projets de travaux, ouvrages ou aménagements publics ou privés sont soumis à étude préalable, en vue de définir des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole. Au cours du deuxième semestre 2018, les premiers dossiers d'études de compensation collective agricole ont été déposés.

Le premier dossier à avoir été concerné est le projet de mises à 2x2 voies de la RN 164 sur le secteur de GUERLÉDAN.

2.2 Valorisation des ressources de la mer

2.2.1 Les énergies marines renouvelables

Le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

Le projet éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, ayant fait l'objet d'un appel d'offre en 2012, est maintenant entré dans la phase préalable au démarrage des travaux. Ailes marines pour le parc et RTE pour le raccordement électrique à terre disposent de toutes les autorisations depuis le 18 avril 2017. Pour rappel, le projet prévoit l'implantation de 62 éoliennes de 8 MW et le montant de l'investissement est estimé à 2,5 Milliards d'euros.

Les principales échéances à venir sont :

- 2020 : décision finale d'investissement prise par Ailes Marines ;
- 2021 : début de la construction ;
- 2023 : mise en service du parc.

Le parc hydrolien de Paimpol-Bréhat

Le site du plateau de la Horaine, au nord-est de l'île de BRÉHAT, a été identifié comme un gisement intéressant de courant susceptible d'être exploité comme site d'essais et d'expérimentation pour la production électrique.

EDF a été autorisée en 2011 à y aménager un site d'essai et son raccordement électrique au réseau, et y a testé jusqu'en 2017 la technologie Open Hydro développée par Naval Energies.

Depuis, les sociétés Construction Mécaniques de Normandie (CMN) et HYDROQUEST se sont rapprochés d'EDF pour tester leur hydrolienne à axe vertical « SEARIEUS » sur le site pour une période de test de 6 mois maximum. Un accord de coopération a été signé entre EDF et CMN afin de définir les conditions de cette expérimentation.

2.2.2 La gestion du domaine public maritime (DPM)

La gestion du domaine public maritime (DPM)

Au total 364 actes de gestion domaniale ont été instruits en 2018. Les principaux dossiers ou sujets traités en 2018 ont porté sur :

- le renouvellement des concessions pour trois câbles sous-marin,
- des procédures de transfert de gestion,
- la gestion des mouillages individuels et les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL),
- l'autorisation de manifestations publiques sur le domaine public maritime
- la délivrance des dérogations à l'interdiction de circuler sur le DPM

Les opérations de contrôle se sont poursuivies comme les années précédentes. Elles ont abouti à la rédaction de nombreuses lettres de mise en demeure suivies de régularisation. Au total, ce sont environ 200 contrôles qui ont ainsi été effectués.

2.2.3 Le domaine portuaire

La délégation à la mer et au littoral a participé à la plupart des conseils portuaires qui se sont tenus en 2018, en particulier sur les principaux ports du département, qu'il s'agisse des ports de commerce ou de pêche.

L'année 2018 a été marquée par la délivrance d'une licence de capitaine pilote pour le port de TREGUIER, qui permet au titulaire de la licence d'accéder au port sans devoir faire appel aux pilotes de la station. Il s'agit d'un événement rare pour le département, la dernière licence de ce type ayant été délivrée en 2012.

Par ailleurs, l'année 2018 a donné lieu à plusieurs échanges et réunions avec les services du Conseil régional dans le cadre de sa demande de transfert en pleine propriété du domaine public portuaire du Légué.

Enfin, les services de l'État ont poursuivi leur accompagnement sur plusieurs projets d'aménagements portuaires (projet de travaux sur la cale de Cannevez dans le port de SAINT-CAST-LE-GUILDON, aménagement du port de TRÉGUIER...).

2.2.4 Les cultures marines

L'instruction des autorisations d'exploitation des cultures marines

En 2018, 210 demandes d'exploitants en cultures marines ont été instruites et ont fait l'objet de 200 autorisations d'exploitation (changements de titulaire ou modifications dans l'exploitation).

La superficie totale d'occupation du domaine public pour des activités conchylicoles a connu en 2018 une légère augmentation par rapport à 2017.

Le renforcement des contrôles sur le terrain

L'unité cultures marines poursuit en 2018 sa politique de renforcement des contrôles sur le terrain. Ces contrôles ont conduit à l'envoi de courriers simples aux concessionnaires, qui dans la plupart des cas ont procédé à leur mise en conformité. Cependant, plusieurs procédures de mise en demeure ont dû être adressées à des concessionnaires, et une procédure de sanction administrative a été amorcée pour l'un d'eux, aucune suite n'ayant été donnée à la mise en demeure.

Le suivi de la qualité des zones conchylicoles

L'année 2018 s'est traduite par une poursuite de l'amélioration de la qualité sanitaire des zones conchylicoles, à l'exception de la zone du Trieux aval.

L'année 2018 a été marquée par deux alertes sanitaires :

- en février 2018, les zones « baie de Paimpol Sud » et « Baie de Paimpol Nord » ont fait l'objet d'une fermeture temporaire en raison de la découverte de norovirus suite à des toxi-infections alimentaires collectives. Cet épisode a été l'occasion pour les services de l'État d'organiser plusieurs réunions de travail avec la collectivité compétente en matière d'assainissement, en vue de définir un calendrier de travaux prioritaires.
- en septembre 2018, une alerte du réseau de suivi microbiologique a entraîné une mesure d'obligation de purification avant commercialisation des produits de la zone de Gouvermel (zone normalement classée en A avec possibilité de mise directe sur le marché).

Un travail a été engagé en 2018 pour la gestion des alertes relatives aux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement. Ce travail devrait aboutir en 2019 avec la mise en place d'outils permettant une optimisation de la gestion de ces alertes.

La révision et l'adoption du schéma des structures des exploitations de cultures marines

À la suite d'évolutions législatives et réglementaires, les schémas des structures des exploitations de cultures marines sont désormais soumis à évaluation environnementale et à évaluation des incidences Natura 2000. Pour satisfaire à ces obligations, le schéma des structures de 2012 a été mis en révision pour intégrer les mesures de réduction des impacts éventuels de l'activité conchylicole sur le milieu littoral.

Une évaluation environnementale, incluant l'évaluation des incidences Natura 2000, a été menée entre 2014 et 2016. Celle-ci a été soumise à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) qui a rendu son avis en juin 2017.

Les observations formulées par la MRAe ont été prises en compte pour améliorer le projet de schéma des structures et notamment renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion de l'activité d'exploitation des cultures marines. Le nouveau projet de schéma des structures a été adopté le 3 octobre 2018 par le Préfet des Côtes-d'Armor.

Aménagements conchylicoles en baie de Paimpol : suivi des zones de dépôt de Port Lazo et Kerarzac

Après l'annulation de projet de création de lotissement ostréicole sur le site de Boulguieff, le Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord (CRCBN) et les services de l'État ont recherché une solution alternative répondant aux besoins des professionnels demandeurs.

Pour cela, un lotissement de concessions de dépôts à huîtres sur les sites de Port-Lazo (PLOUEZEC) et Kérazac (PAIMPOL) a été proposé en 2017. Des autorisations d'exploitation expérimentales ont été délivrées pour une période d'un an, renouvelable à condition de respecter le cahier des charges associé.

Le comité de suivi s'est réuni le 6 avril 2018 afin d'étudier les éventuels impacts de ces zones de dépôts et les concessions ont été renouvelées en septembre 2018 pour un an.

2.2.5 La pêche

Un atout économique pour le département

La filière pêche représente 60 millions d'euros de chiffre d'affaires avec plus de 22 057 tonnes de poissons et de coquillages débarquées dans les deux criées costarmoricaines à un prix moyen de 2,74 €/kg. Cela représente une hausse de tonnage de 4,4 % et de valeur de 1,0 % par rapport à l'année 2017.

Si le tonnage et la valeur sont stabilisés autour de 20 000 tonnes de produits vendus pour une valeur comprise entre 55 et 60 millions d'euros, les criées costarmoricaines réalisent, en 2018, la deuxième meilleure année en valeur vendue depuis leur création.

Le secteur procure 1 060 emplois directs, étant entendu qu'il est admis qu'un emploi direct génère 5 emplois indirects à terre.

Une activité très encadrée

La mise en exploitation des navires de pêche professionnelle est soumise à un régime d'autorisation préalable, selon des critères définis par la réglementation européenne et par la réglementation nationale. En 2018, le service a instruit 15 dossiers de demande de PME.

De même, la pêche est soumise à l'obtention d'une autorisation européenne de pêche (AEP) et d'une autorisation nationale de pêche (ANP). En 2018, 221 demandes ont été instruites et près de 600 avis ont été donnés pour les licences de pêche délivrées par les Comités départementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins.

La Commission européenne a demandé à la France de renforcer l'efficacité du contrôle des obligations déclaratives relatives à la pêche maritime professionnelle. De ce fait, la qualité des données et le respect des délais relatifs aux journaux et fiches de pêche constituent un enjeu essentiel. L'objectif de la transmission régulière de données fiables est de favoriser un meilleur suivi de la flotte, l'ouverture des pêcheries, l'attribution d'autorisations de pêche, la négociation des droits de pêche, l'attribution de subventions, de permis de mise en

exploitation afin d'assurer une meilleure gestion de la ressource.

La coquille Saint-Jacques, une pêcherie emblématique des Côtes d'Armor

La campagne de coquilles Saint-Jacques 2018-2019 s'est ouverte dans un contexte d'augmentation de la ressource. Sur la base des préconisations de l'Ifremer (institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) a fixé à 4 550 tonnes la quantité de coquilles Saint-Jacques ouvertes à la pêche dans la baie de SAINT-BRIEUC pour la campagne 2018-2019, soit 700 tonnes de plus que pour la saison 2017-2018.

220 licences ont été attribuées pour pratiquer la pêche à la coquille Saint-Jacques dans les eaux costarmoricaines. Comme chaque année, la campagne est fortement mobilisatrice, car la grande majorité des 265 navires immatriculés dans les Côtes-d'Armor en petite pêche et pêche côtière (80 % sont des navires du département) y prend part.

Des contrôles en mer ou au débarquement sont organisés durant les journées de pêche à la coquille Saint-Jacques. Une surveillance aérienne est également assurée par un agent de l'unité littorale des affaires maritimes au moyen d'un aéronef affrété par le Comité départemental des pêches maritimes des Côtes-d'Armor.

2.3 Accompagner les mutations économiques des entreprises

2.3.1 Les plans de sauvegarde de l'emploi

Les entreprises employant au moins 50 salariés qui ont le projet de licencier au moins 10 salariés sur une période de 30 jours ont l'obligation d'élaborer un plan de sauvegarde dont le but est d'éviter ou de limiter le nombre de licenciements et de favoriser le reclassement des salariés licenciés.

Le plan, qui fait l'objet d'une information et d'une consultation du comité social et économique de l'entreprise, est ensuite notifié à la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) pour homologation (ou validation s'il est issu d'un accord collectif majoritaire avec les organisations syndicales représentatives).

L'instruction de la demande par la DIRECCTE permet donc de s'assurer de la loyauté du processus (information des représentants du personnel) et de la qualité des mesures prévues par le plan.

En 2018, l'unité départementale de la DIRECCTE a homologué les plans de sauvegarde de l'emploi de trois entreprises (Socavol à Saint-Brandan, Escaliers Flins à Languenan et Gamm Vert Ouest à Loudéac).

2.3.2 La revitalisation des bassins d'emploi

Quand l'ampleur d'un projet de licenciement pour motif économique affecte l'équilibre d'un bassin d'emploi, l'entreprise est tenue à une obligation de revitalisation du territoire, qui se traduit par une contribution financière destinée à contribuer à la création d'activités et d'emplois.

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

En appui des Sous-Préfets, l'unité départementale de la DIRECCTE a suivi en 2018 la mise en œuvre et/ou la négociation de conventions de revitalisation :

- Convention avec le groupe Intermarché suite à la fermeture de son établissement de Rostrenen, qui s'est déjà traduite par la reprise du site par la société Triskalia (78 emplois créés, dont 39 anciens salariés d'ITM), 68 créations d'emplois soutenus en décembre 2018 au titre du soutien à l'activité économique locale, négociation d'un avenant prolongeant la convention jusqu'en novembre 2019, avec l'ajout d'actions d'appui-conseil aux PME du territoire et de soutien à l'embauche de jeunes suivis par la mission locale.
- Convention en cours de finalisation avec le groupe Honeywell suite à la fermeture de son établissement de Plainel, prévoyant une contribution d'un montant de 221 K€ pour des actions d'accompagnement de la reconversion du site (repris par l'entreprise Bio Armor) et d'aide à la création d'emplois sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Assujettissement à la revitalisation du groupe In Vivo au titre de la fermeture de l'établissement Gamm Vert Ouest de Loudéac

2.3.3 L'activité partielle

L'activité partielle est un dispositif d'aide du Fond National de l'Emploi qui permet aux entreprises qui connaissent des baisses d'activité transitoires de maintenir les salariés dans l'emploi afin de conserver les compétences.

L'aide peut être mobilisée rapidement (délai de 15 jours maximum entre la demande et la décision) et permet une indemnisation de l'entreprise dans la limite d'un contingent de 1000 heures/an/salarié.

66 000 heures ont été consommées en 2018, soit une baisse de 21% par rapport à 2017, en cohérence avec l'amélioration générale de la situation économique. Aucun secteur d'activité ne se signale particulièrement par son recours à l'activité partielle ; il se confirme à ce stade que cette mesure a été peu utilisée par les entreprises confrontées aux baisses d'activité occasionnées par le mouvement des « gilets jaunes. »

2.3.4 Les conventions du FNE (fonds national de l'emploi) – Formation

Les conventions de FNE-Formation ont pour objet d'aider financièrement (généralement en complément de l'engagement d'un organisme paritaire collecteur agréé) la mise en œuvre de mesures de formation professionnelle afin de faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux mutations de l'activité de leur entreprise et de favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois.

Destinée aux PME (entreprises de -250 salariés), la mesure permet de financer des actions d'accompagnement (bilans de compétence, VAE, lutte contre l'illettrisme), la formation des tuteurs et des maîtres d'apprentissage, des actions de formation qualifiante.

Pourtant proposée régulièrement aux entreprises, la mesure n'a pu être mobilisée qu'une fois en 2018 dans les Côtes d'Armor, pour un montant de 100 K€, au bénéfice de l'entreprise

Manoir Saint-Brieuc (désormais Saint-Brieuc Fonderie).

2.3.5 Le plan départemental d'intelligence économique

La politique publique d'information stratégique et de sécurité économiques, laquelle est résumée sous le vocable de « l'intelligence économique » vise à renforcer l'action menée en faveur de la protection et de la promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques fondamentaux de la Nation. Cette politique est élaborée par le Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques. Au plan régional, la coordination est confiée au Préfet de région qui s'appuie notamment sur un réseau de sous- préfets référents. Pour le département des Côtes d'Armor, cette fonction est exercée par la Secrétaire générale de la préfecture, Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Brieuc.

La notion d'intelligence économique intègre en particulier l'identification des risques et menaces pour les entreprises (contrefaçon, piratage informatique, intrusions, etc.) et la mise en œuvre de mesures de protection de ses savoir-faire (sécurisation des systèmes d'information, encadrement de l'accueil de personnes extérieures à l'entreprise, discrétion lors de déplacements professionnels...).

La mission du référent départemental est d'assurer une fluidité de l'information des divers services qui interviennent sur ce champ (services de police, gendarmerie, services de la défense, Douanes, Direction départementale de la sécurité intérieure, Délégué à l'information stratégique et à la sécurité économiques, Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, CCI...). Ces services interviennent au quotidien auprès des entreprises soit pour conseiller et résoudre les problèmes rencontrés, soit pour les dépôts de plaintes. Le référent départemental coordonne aussi des actions communes de sensibilisation.

Trois séances de sensibilisation en direction des entreprises ont été organisées en 2018 en Côtes d'Armor :

- 29 mars à St Brieuc avec St Brieuc entreprise (80 participants)
- 19 avril à Paimpol avec le Réseau « Entreprendre Bretagne » (40 participants)
- 18/19 avril et 29 mai à Lannion avec Technopole Anticipa, CCI et le Club ouest entreprise (15 participants)

En outre un support d'information a été créé pour les visites d'entreprise, lequel regroupe la documentation et les nombreux guides élaborés sur la sécurité, notamment numérique, des entreprises. Celui-ci est communiqué aux entreprises.

2.4 Les interventions sur le marché de l'emploi

2.4.1 La mise en œuvre du parcours emploi compétences

La mise en œuvre du nouveau dispositif parcours emploi compétences en Côtes-d'Armor s'est faite sans tensions particulières.

Le dispositif est caractérisé, notamment, par la diminution du taux de prise en charge du salaire par l'État :

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

- taux de « droit commun » ramené à 35%,
- taux de 50 % pour tous les contrats conclus avec des publics travailleurs handicapés ou issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par les associations de moins de 10 salariés et les communes rurales de moins de 3 000 habitants,
- taux « exceptionnel » de 70% pour les contrats conclus par les établissements d'enseignement privés (sous contrat pour des emplois autres que l'accompagnement des élèves en situation de handicap).

La diminution du taux de prise en charge s'est traduite très rapidement par un niveau de consommation faible : l'enveloppe accordée aux Côtes-d'Armor a été consommée à hauteur de 62%, taux comparable à celui observé en Ile-et-Vilaine et dans le Morbihan. Il convient de préciser que les taux de consommation des missions locales et de Cap Emploi ont été beaucoup plus élevés, en relation avec la situation d'éloignement de l'emploi de certains des publics suivis.

2.4.2 L'insertion par l'activité économique

Le paysage de l'insertion par l'activité économique dans le département (15 ateliers et chantiers d'insertion, 9 associations intermédiaires, 6 entreprises d'insertion, 1 entreprise de travail temporaire d'insertion) est resté globalement stable par rapport à 2017, même si l'on peut déplorer la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise d'insertion les « Amis du Jardin » (activité de maraîchage à Léhon), qui avait pourtant bénéficié à deux reprises de l'aide du Fonds départemental d'insertion.

Aucun nouveau projet n'a abouti cette année, mais plusieurs restent actifs, dont la création d'une entreprise de travail temporaire d'insertion portée par Servagroupe sur Guingamp.

2.4.3 La promotion de l'apprentissage

La désignation d'un ambassadeur de l'apprentissage dans les Côtes-d'Armor a permis de poursuivre activement en 2018 la démarche de promotion.

Le dynamisme du comité de pilotage piloté par l'UD DIRECCTE (unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) a notamment permis la mise en œuvre d'une action innovante : les Youtubers de l'Apprentissage (série de vidéos #jemalternance postées sur Youtube, dans lesquelles de jeunes apprentis témoignent sur les réalités de l'apprentissage).

2.4.4 La promotion du parrainage de demandeurs d'emploi

L'État contribue au financement du projet Tandem 22, qui a pour objectif la réalisation de 300 parrainages de demandeurs d'emploi par des chefs ou des cadres d'entreprise

2.4.5 Le soutien aux démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Au travers de sa participation à l'animation des CTEF (contrats territoriaux emploi – formation) et par le biais du financement de projets portés par divers acteurs du territoire, l'État contribue

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

activement aux démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) ou sectorielles :

- expérimentation sur le territoire de Saint-Brieuc/Lamballe (diagnostic des besoins en matière d'évolution des compétences et de sécurisation des parcours professionnels dans une centaine de PME, afin de déterminer les actions en matière RH/orientation/emploi/formation qui pourraient être mises en œuvre dans des délais courts),
- besoins en personnels de maintenance, des entreprises industrielles des territoires de Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté,
- problématiques de la saisonnalité dans le Trégor (hotellerie-restauration et agriculture notamment),
- Démarche de GPECT dans le secteur de la pêche.

3 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

3.1 La préservation des ressources en eau

3.1.1 La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)

La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) fédère l'ensemble des services de l'État qui interviennent dans les domaines de l'eau et de la nature. Elle assure la coordination départementale et la synthèse des actions des différents acteurs en matière de police de l'eau et d'environnement.

Un important travail sur l'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) a démarré à l'automne 2018 et doit aboutir courant 2019. Celui-ci vise à construire les bases de connaissances techniques nécessaires à l'élaboration du futur SDAGE 2022-2027. Un premier porter à connaissance de cet état des lieux a été réalisé à destination des territoires, afin de partager le diagnostic sur la qualité des masses d'eau costarmoricaïnes.

L'année 2018 était pour la plupart des bassins versants, la dernière année de leur contrat de territoire. De nombreuses réunions se sont donc tenues afin d'une part, de construire le bilan des actions menées depuis 2015 et d'autre part de réfléchir collégialement sur le contenu des futurs contrats en priorisant les actions ayant un réel impact sur la reconquête de la qualité des masses d'eau.

3.1.2 La lutte contre les pollutions d'origine agricole et la préservation de la qualité de l'eau

Déclaration des flux d'azote dans le cadre du programme d'actions régional nitrates

Depuis 2014, toute personne morale ou physique épandant des fertilisants azotés sur une parcelle située dans le département ou dont l'activité génère un fertilisant azoté, a l'obligation d'effectuer chaque année une déclaration des quantités d'azote de toutes origines épandues ou cédées.

Contrôles du respect de la directive nitrates

330 contrôles en exploitation agricole soumises au règlement sanitaire départemental et au régime déclaratif des installations classées ont été réalisés en 2018.

Par ailleurs, 68 contrôles du respect de l'obligation d'implanter un couvert végétal en période hivernale et des conditions de destruction de ces couverts ont été réalisés, donnant lieu à quelques suites administratives.

Compte-tenu des enjeux de préservation des ressources souterraines en eau, des contrôles de forages en eau souterraines ont été réalisés sur les exploitations agricoles en même temps que les contrôles au titre de la directive nitrates. 125 forages ont ainsi été contrôlés. Ils ont tous fait l'objet d'un constat de non-conformité à l'arrêté préfectoral « forages » de 2016. Dans un premier temps un rappel à la réglementation a été adressé aux exploitants et, à défaut d'une mise en conformité dans les 3 mois, un rapport de manquement administratif leur a été transmis.

Dérogations d'épandage en zone conchylicole

Dans le cadre de l'arrêté du préfet de région établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, un protocole de dérogation à l'interdiction d'épandage d'effluents agricoles en zone conchylicole a été signé par le préfet des Côtes d'Armor en janvier 2017.

Douze dossiers de demande de dérogation ont été instruits en 2018, donnant lieu à chaque fois à la liste des parcelles où l'épandage est autorisé avec prescriptions, et celles où il reste interdit.

Les sédiments de la Rance

À la suite du rapport de la mission d'inspection diligentée par le ministère de l'environnement en 2017, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Rance Frémur a été désigné comme maître d'ouvrage unique du programme expérimental de gestion sédimentaire de l'estuaire. Ce programme quinquennal d'extraction de 250.000 m³ de sédiments a été validé, pour un montant total estimatif de 9,5 millions d'euros. Les principaux financeurs du programme ont acté leur participation : l'État (10%), le conseil régional (10%), EDF (40%) et les intercommunalités (8%).

En outre, il convient de noter que l'opération Lyvet 3, qui prévoit une extraction de 80 000 m³ au minimum de sédiments, a été lancée à l'automne 2018 sous la maîtrise d'ouvrage de l'association COEURE.

3.1.3 La lutte contre les algues vertes

Le deuxième plan de lutte contre la prolifération des algues vertes a débuté en 2017 sur le volet préventif par la poursuite des actions de coordination et d'animation collective et par le financement par l'État de semis de couverts végétaux pour limiter le lessivage hivernal de l'azote. Cette action innovante a concerné en 2018 près de 7 000 ha sur les trois baies algues vertes du département pour un montant de subvention de 355 000 €.

Le dispositif de « boucle vertueuse »

Un dispositif appelé « boucle vertueuse » ou dispositif « gagnant-gagnant » a également été financé en 2018 sur le bassin de la Lieue de Grève. Les travaux réalisés par des entreprises de travaux agricoles concernent l'épandage de précision, le pilotage de la fertilisation minérale assistée par drone, le compostage, le désherbage mécanique sur cultures et sous clôtures, le sur-semis de prairie, la fauche en zone humide.

Dix entreprises de travaux agricoles ont effectué des demandes pour un montant total de 100 000 €.

Concernant le volet curatif, le taux de subvention de l'Etat a été de 100 % pour le ramassage et le transport des algues vertes et de 50 % pour le traitement. Le montant total des subventions versées aux collectivités sur ce volet curatif s'est élevé à 605 600 € pour les Côtes-d'Armor.

Il est à noter que l'année 2018 a été marquée par les échouages les moins importants depuis 2010, essentiellement en raison des conditions très favorables à la dispersion des algues et à leur prolifération tardive en fin d'hiver 2017/2018.

3.1.4 La police de l'eau et les politiques territoriales de l'eau

Police de l'eau et des milieux aquatiques

Dans le cadre des procédures d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau, la DDTM a reçu 13 dossiers d'autorisation en 2018 et a poursuivi l'instruction débutée en 2017 de 9 dossiers. Au total 14 arrêtés préfectoraux portant autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été signés en 2018. 144 dossiers de déclarations ont été instruits dont 38 ont fait l'objet de prescriptions.

430 contrôles ont été réalisés. Ils ont principalement visé les systèmes d'assainissement et les ouvrages de prélèvement des eaux souterraines, mais aussi la gestion des eaux pluviales et les travaux sur les milieux aquatiques.

260 bilans annuels de fonctionnement des stations d'épuration de plus de 200 équivalents-habitants (EH) ont été instruits. 18 rapports de manquement administratif ont été adressés aux collectivités.

La conformité de l'épandage des boues de stations d'épuration a également été vérifiée sur 73 stations qui pratiquent ces épandages agricoles. 69 contrôles ont été réalisés dont 45 contrôles allégés qui permettront de cibler les contrôles pour 2019 et 28 contrôles complets dont 4 non conformes ont fait l'objet de rapport de manquement. Les services de l'État sont également intervenus sur le terrain sur quatre pollutions accidentelles.

Politiques territoriales de l'eau

À la différence de 2017, l'année 2018 n'a pas été marquée par un épisode de sécheresse prononcé. Si le département a été placé en vigilance sécheresse en septembre 2018, compte-tenu d'une pluviométrie estivale et automnale faible, il n'a pas été nécessaire de prendre des mesures de

restriction d'utilisation de l'eau.

Suite aux épisodes passés de sécheresse, les collectivités locales, syndicats d'eau, le syndicat départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP), et le service environnement de la DDTM poursuivent leur étroite collaboration pour gérer au mieux au quotidien l'ensemble de la ressource à l'échelle départementale et réfléchir à la pérennisation de celle-ci dans un contexte de changement climatique.

Ces études sont en cours visant notamment à faire le point sur les différents usages de l'eau et ressources à différentes échelles géographiques, à étudier les conflits d'usage qui pourraient exister ou se créer afin d'aboutir à une gestion concertée de l'eau.

Le dernier schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE de la Baie de Lannion) en cours d'élaboration dans le département a été approuvé par arrêté préfectoral en mai 2018. Ainsi l'ensemble du territoire des Côtes-d'Armor est couvert par des SAGE approuvés, ce qui traduit bien à la fois l'investissement des services de l'État et celui des collectivités locales pour disposer d'outils opérationnels de planification dans le domaine de l'eau.

3.2 La prévention des risques environnementaux

L'année 2018 est la première année de déploiement de l'autorisation environnementale, autorisation qui intègre l'ensemble des prescriptions des législations dans le domaine de l'environnement. L'objectif principal est une simplification des procédures à destination des porteurs de projet sans diminuer le niveau de protection. La Prévention des risques environnementaux, au sens des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), s'inscrit désormais dans cette démarche globale avec les autorisations environnementales uniques.

Les ICPE industrielles

L'unité départementale des Côtes d'Armor de la DREAL Bretagne (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) exerce des missions de police environnementale auprès des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) industrielles¹, sous l'autorité du Préfet de département. Ces missions visent à prévenir et réduire les dangers et les nuisances liés aux installations afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. Elles sont organisées autour de 3 grands axes : prescrire, contrôler, informer.

La Bretagne est une région industrielle de taille moyenne. Le département des Côtes d'Armor se caractérise par une activité industrielle principalement orientée dans le secteur de l'agro-alimentaire. L'unité départementale a en charge le suivi de près de 350 établissements à autorisation et en fonctionnement.

En 2018, l'inspection a réalisé une centaine d'inspections, qui ont donné lieu majoritairement à des rappels réglementaires, notamment par voie d'arrêté de mise en demeure.

Le développement de l'éolien terrestre marque encore l'année 2018 : l'instruction de

¹ A l'exception des installations d'élevages et agro-alimentaires d'origine animale suivies par l'inspection de la DDPP

demandes d'autorisation d'exploiter a été fortement focalisée sur ce sujet (représente plus d'un tiers des demandes régionales).

Les ICPE agricoles

Les phases « amont » avec les pétitionnaires (éleveurs et industriels) et leurs bureaux d'études sont mises en œuvre par la DDPP (direction départementale de la protection des populations) pour améliorer les dossiers et limiter ainsi le nombre des irrecevabilités. Une baisse tendancielle du nombre de dossiers soumis à l'appréciation du CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) est enregistrée : 167 dont 41 avec un examen détaillé en séance (dossiers soumis à enquête ou consultation du public) en 2018 contre 180 dont 71 avec un examen détaillé en séance en 2017.

Le ré-examen des dossiers des élevages importants (+ 40000 volailles ; + 2000 places d'engraissement et + 750 truies) débute timidement en 2018. Fin avril 2018, 12 % seulement des dossiers attendus étaient enregistrés à la DDPP, retard notamment imputable à la livraison tardive des outils informatiques.

Les élevages ICPE sont désormais contrôlés tout au long de l'année. La DDPP a réalisé 520 contrôles conduisant à 74 arrêtés préfectoraux de mise en demeure (pour 60 en 2017) et 19 procès-verbaux d'infraction.

3.3 L'accompagnement de la transition énergétique

L'accompagnement des territoires pour la transition énergétique

Les services de l'État accompagnent les territoires dans leurs actions en faveur de la transition énergétique : plate-forme locale de rénovation de l'habitat (PLRH), plan climat air énergie territoriaux (PCAET) pour lequel sept EPCI sont concernés.

En 2018, la DDTM a accompagné également six territoires costarmoricains (Saint-Brieuc Armor-Agglomération, commune nouvelle du Mené, pays du Centre-Ouest-Bretagne, Association des Iles du Ponant, Lamballe-Terre-et-Mer et Lannion-Trégor Communauté) dans le cadre de l'appel à projets national « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) pour la réalisation des actions financées.

La DDTM 22 a également réalisé une étude du potentiel photovoltaïque des toitures de plus de 1 000 m², mise à disposition des territoires dans le cadre de leur PCAET (plan climat-air-énergie territorial).

La production d'énergie renouvelable

La DDTM participe à l'émergence des projets de production d'énergie renouvelable grâce à ses contacts réguliers avec les porteurs de projets ou en menant des études sur les sujets d'actualités pour le développement des projets.

Elle participe également à l'instruction des dossiers d'énergie marine renouvelable en contribuant aux avis officiels de l'Etat et en mettant en place des lieux d'échange entre les services instructeurs et les services contributeurs. Fin 2018, 28 projets de parcs éoliens à

terre sont en cours d'instruction ou en contentieux dans les Côtes d'Armor, et 8 projets de méthanisation.

Montée en puissance de la dynamique écoquartiers

Dans le cadre de la politique ville durable et de la labellisation écoquartier, la DDTM a conventionné avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour l'accueil d'un stagiaire de l'ENSAB sur une durée de deux mois afin de consolider la démarche écoquartier initiée par la commune de MATIGNON et le projet d'habitat partagé envisagé dans l'éco-quartier Robien de SAINT-BRIEUC. De surcroît, la DDTM a conventionné avec l'institut de Géo-architecture de BREST afin qu'il conduise une étude de mise en œuvre de la charte écoquartier sur la commune de MATIGNON. Fin 2018, à la suite de la labellisation de la commune de PLESLIN-TRIGAVOU, les écoquartiers labellisés dans le département sont au nombre de quatre.

3.4 La préservation de l'environnement et la valorisation des ressources

3.4.1 La ressource forestière

Portage du programme de développement rural breton (programme FEADER)

Le programme spécifique régional bocage « Breizh bocage 2 » financé à 80 % par la Région Bretagne et le FEADER, est constitué de deux volets (animation et travaux) dont l'objectif est de consolider ou compléter la maille bocagère et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau. La DDTM a assuré une mission d'accompagnement technique de 15 chargés de mission rattachés pour l'essentiel aux collectivités locales du département et l'instruction des dossiers animations et travaux correspondants.

L'année 2018 a été la troisième année du dispositif des aides nationales à la forêt – programme spécifique régional de boisement « Breizh forêt ». L'objectif de ce programme est de valoriser et conforter la ressource forestière résineuse et, à moyen terme, d'assurer l'approvisionnement des industriels bretons grâce à l'objectif de création de 4000 ha de nouveaux boisements de production en Bretagne.

Plan de contrôle forestier

L'autre volet du renforcement de l'approvisionnement de la filière bois aval bretonne est l'assurance du renouvellement de la ressource.

L'action du service a porté sur l'instruction des autorisations de coupes sollicitées au titre du code forestier, l'appui aux collectivités pour les demandes de coupe relevant du code de l'urbanisme et la vérification a priori de la conformité des plans de gestions forestiers (PSG) déposés. Le second semestre a été marqué par la mise en œuvre du plan de contrôle coordonné du respect des obligations de reconstitution des peuplements résineux après coupe rase : l'état des lieux a été engagé.

3.4.2 Les espèces protégées

8 dossiers ont été instruits au titre des dérogations espèces protégées. Par ailleurs des

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

expertises en amont ne se traduisant pas par une dérogation ont été apportées par le service. Trois dossiers importants ont marqué l'année 2018 :

- le secrétariat des comités de gestion et comité scientifique du projet de parc éolien en mer baie de Saint-Brieuc au titre de l'avifaune et des mammifères marins ;
- la dernière année du portage technique du dossier « Choucas des Tours », demande exceptionnellement déposée et portée par l'État depuis 2016 ;
- la gestion du dossier de la mise à 2x2 voies de la RN 164 section ROSTRENEN au titre de l'autorisation environnementale.

3.4.3 Natura 2000

Le réseau Natura 2000 du département compte 16 sites d'importance communautaire au titre de la directive « Habitats » (dont 4 sites interdépartementaux) et 7 zones de protection spéciale au titre de la directive « Oiseaux ».

Le service contribue à leur animation au travers des comités de pilotage, à l'instruction des contrats Natura 2000 et au portage de la politique d'évaluation d'incidence. Cette année, le service a pris en charge l'instruction des dossiers animation cofinancée par le FEADER. En 2018, Les difficultés de mise en œuvre du programme intégré au dispositif FEADER ont été levées (outil informatique développé). 5 contrats pour un montant de 42 500 € et 9 dossiers d'animation (12 sites - 9 animateurs) pour un montant de 186 000 € ont pu être financés sur fonds État et Europe.

24 études d'incidence de travaux envisagés dans des sites Natura 2000 ont été instruites.

3.4.4 La valorisation des paysages

L'Opération Grand Site des Caps Erquy-Fréhel

Le président de la République a visité le site le 20 juin 2018. La convention de partenariat des financeurs (État, collectivités...) a été signée le 17 décembre 2018. L'envoi du dossier de candidature est programmé pour le premier trimestre 2019 et la labellisation du site est attendue pour la fin de l'année 2019.

L'action en faveur du paysage et la ville durable

La DDTM intervient auprès des territoires pour apporter une expertise sur le paysage et l'architecture. Un architecte et un paysagiste conseil de l'État sont mobilisables en permanence sur des projets de renouvellement urbain, de qualité paysagère ou sur des sites à enjeux.

Dans le prolongement de l'Atelier des territoires 2015-2017, l'agglomération briochine a été lauréate de l'appel à projet national « Plan de Paysage ». La candidature et le cahier des charges de la consultation des bureaux d'études ont été réalisés avec l'appui des services de l'État. Le Plan de paysage a pour objectif d'éclairer les réflexions de l'agglomération de Saint-Brieuc dans l'élaboration de son projet de territoire et sa déclinaison dans un futur PLUi en identifiant les enjeux paysagers, en anticipant les évolutions paysagères sur le territoire

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

afin de définir un cadre de cette évolution (énergies renouvelables, urbain, environnement, déplacements, infrastructures, foncier...) et de sa mise en œuvre.

3.4.5 Le suivi du trait de côte et les servitudes de passage des piétons le long du littoral (SPPL)

La gestion du trait de côte

La DDTM est régulièrement sollicitée par des collectivités ou des riverains qui veulent entreprendre, souvent très rapidement, des travaux de protection du littoral contre l'érosion. Ces demandes soulèvent de nombreuses questions et posent souvent des difficultés importantes, et en particulier :

- les travaux sont rarement justifiés au regard des enjeux à protéger ;
- la plupart des sites concernés sont en espace remarquable au titre de la loi littoral, en site Natura 2000 et souvent également en site classé, c'est-à-dire dans des secteurs où les possibilités d'aménagement sont très réduites ;
- le manque d'étude technique, qui fait qu'il est souvent difficile de juger de l'opportunité des travaux.

À la demande du préfet, une réflexion a donc été engagée en 2018 pour l'élaboration d'une stratégie départementale de gestion du trait de côte. Ce travail devrait aboutir en 2019. En parallèle, un document de sensibilisation à l'attention des élus est également en cours d'élaboration.

Les servitudes de passage des piétons le long du littoral (SPPL)

Une servitude « de plein droit » est prévue par le code de l'urbanisme. Elle porte sur les propriétés riveraines du domaine public maritime (DPM), sur une bande de 3 mètres de large. Toutefois, cette servitude « de plein droit » ne permet pas d'assurer systématiquement la continuité du cheminement, et la modification de la servitude est alors souvent nécessaire.

Les modifications de la servitude par l'État se font en étroite collaboration avec les collectivités, et notamment avec le Département, qui a en charge la gestion du GR 34.

Afin de planifier son action dans la durée, la DDTM a établi en 2018 un état des lieux de la servitude et s'est dotée d'un tableau de bord des points à traiter (interruptions de la servitude...). Sur la base de ces outils, la DDTM travaille en liaison étroite avec les communes pour les procédures de modification à conduire.

4 RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

4.1 Accueillir et accompagner les personnes vulnérables

4.1.1 Le dispositif d'hébergement et d'insertion

L'année 2018 a été marquée par un accroissement du flux migratoire et de son incidence sur

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

les dispositifs d'hébergement. À une migration essentiellement familiale, s'est substituée une immigration majoritairement constituée de jeunes hommes seuls. C'est particulièrement le cas pour les migrants ayant séjourné dans des lieux de regroupement spontanés dans le nord de la France ou en région parisienne et dont l'accueil a été organisé sur le territoire national afin de soulager ces régions connaissant une forte tension faute de structures adaptées à un accueil massif.

Dans le respect des instructions nationales, des dispositifs ont été développés pour faire face aux arrivées de migrants :

L'hébergement des migrants et demandeurs d'asile

- Centres d'accueil et d'orientation (CAO) :

Des places pérennes de centres d'accueil et d'orientation (CAO) destinées aux migrants, quel que soit leur statut juridique, dans l'attente d'une orientation adaptée à leur situation, ont été créées depuis 2016. En 2018, le nombre de places de CAO a été fixé à 97 places gérées par 4 associations partenaires du département.

- Centres d'accueil pour demandeurs d'asile – CADA – et hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile – HUDA :

Compte tenu de l'évolution de la demande, une partie des places d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile a été aménagée de façon à pouvoir accueillir, parfois en cohabitation, des hommes seuls en lieu et place de familles. Le nombre de places de CADA est passé à 365 en 2017 à 391 places fin 2018.

Le nombre de place en HUDA a également été augmenté de 32 places. Ce dispositif compte 67 places fin 2018.

L'accueil et l'insertion des réfugiés

- Accueil des familles de réfugiés au titre des dispositifs de « réinstallation » et de « relocalisation » :

En 2018, le département a accueilli 11 familles, soit 64 personnes, dans le cadre du dispositif des réfugiés « Réinstallés ». Elles bénéficient d'un accompagnement global dans le logement destiné à faciliter leur intégration assurée par une association (COALLIA) financée par l'État.

Il a également été engagé, dans le cadre du dispositif des réfugiés « Relocalisés », une démarche auprès des bailleurs sociaux, d'un partenaire associatif, de maires et d'EPCI pour l'accueil de familles. Fin 2018, 2 logements ont été proposés à la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement). Cette démarche est appelée à se développer au premier semestre 2019.

- Centres provisoires d'hébergement (CPH) :

Il n'y avait pas de places CPH dans le département jusqu'à cette année. Le besoin s'est fait progressivement sentir à la suite de la modification de la nature de la

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

demande d'asile enregistrée depuis deux ans. À une demande d'asile émanant essentiellement de familles, donc éligibles, dès le statut de réfugié obtenu, aux prestations sociales et au logement, s'est substituée une immigration d'hommes isolés très souvent de moins de 25 ans. Ce sont essentiellement ces derniers qui ont le plus de difficultés à s'insérer. Sur les 239 places de CPH créées dans la région Bretagne en 2018 (pour 99 en 2017), 50 l'ont été dans les Côtes-d'Armor (portées par l'AMISEP 22 sur le secteur de Dinan).

L'insertion par l'emploi et les formations linguistiques

L'accès à l'emploi est fondamental pour les moins de 25 ans dans la mesure où cela constitue un préalable indispensable à l'accès à un logement, qu'il relève parc social ou du parc privé. Une expérimentation appelée « HOPE » commencée fin 2017 (Hébergement-Orientation-Parcours vers l'Emploi) a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi pérenne et au logement des réfugiés pour une meilleure intégration dans la société française. Ce dispositif porté par l'AFPA associe simultanément, un hébergement, la découverte de métiers (en tension), un accompagnement social et une formation professionnelle.

Des formations linguistiques sont par ailleurs organisées périodiquement. En 2018, 4 projets ont été mis en œuvre à Saint-Brieuc, Lannion, Dinan et Guingamp.

Tous dispositifs confondus ce sont près de 4 millions d'euros qui ont été consacrés par l'État en 2018 à l'hébergement des populations migrantes dans le département.

En complément de l'action de l'État concernant les majeurs, le Conseil départemental assure l'accueil des mineurs étrangers non-accompagnés au titre de l'aide sociale et de la protection de l'enfance. Face aux difficultés que rencontrent les conseils départementaux pour la prise en charge de ces publics, le gouvernement a décidé, au titre de l'année 2017, d'un financement complémentaire exceptionnel. Ce soutien, versé en 2018, correspond pour le département des Côtes-d'Armor à un accueil supplémentaire de 65 mineurs non-accompagnés soutenu à hauteur de 780 000 euros. Ce montant vient s'ajouter à une enveloppe annuelle d'environ 7 millions d'euros.

La situation migratoire a par ailleurs un impact sur l'hébergement d'urgence de droit commun dans la mesure où, une fois le passage au guichet unique de l'asile effectué, les délais d'attente d'attribution de place dans le dispositif dédié nécessitent une prise en charge temporaire des arrivants les plus fragiles dans les structures d'hébergement de droit commun. La capacité en places d'urgence qui est augmentée chaque année pour atteindre 170 places pérennes en 2018, s'en est trouvée saturée malgré le recours complémentaire à des structures hôtelières.

À l'instar de la structure Hybritel (40 à 60 places) créée en 2014 pour les publics sollicitant le 115, un nouveau dispositif sera ouvert courant 2019. Ce travail, entamé début 2018, permet la mise à disposition d'une maison rue Notre Dame à Saint-Brieuc, bâtiment appartenant au domaine privé de l'État. Ce dispositif pourra accueillir 26 personnes dans le cadre de

l'urgence une fois les travaux de réfection effectués.

Les capacités d'hébergement dans le dispositif de droit commun ont, par ailleurs, été augmentées par la création de 9 places de foyer de jeunes travailleurs (FJT) et 6 places de pensions de famille sur l'année 2018.

4.1.2 La mise en œuvre des politiques en faveur du logement

La mise en œuvre de la politique du logement d'abord

- **Nouveau dispositif national d'intermédiation locative (IML)**

Un plan de relance de l'intermédiation locative a été mis en œuvre dans le cadre du plan quinquennal « Logement d'abord » (2018-2022). Pour la région Bretagne, l'objectif de création de places d'intermédiation locative a été fixé à 936 sur la durée du plan. Pour le département des Côtes d'Armor, l'objectif minimal à atteindre en 2018 était de 16 places d'intermédiation locative. La convention relative à la mise en œuvre de ce dispositif a été signée le 21 septembre 2018.

- **Accès au logement pour les publics vulnérables**

79 ménages sortant d'un dispositif d'hébergement financé par l'État ont accédé au logement entre le 01/01/2018 et le 10/08/2018. Ce nombre est de 146 ménages au total sur la même période si on prend en compte les sortants de l'ensemble des dispositifs d'hébergements dont ceux non financés par l'État.

- **Plan de relance des places de Pensions de famille**

Une dotation de 36 places supplémentaires a été octroyée au département des Côtes d'Armor, lui permettant d'atteindre d'ici la fin de la programmation régionale 2017-2021, un taux d'équipement de 0,62/100 000 habitants (taux similaire pour les autres départements bretons). 7 places ont déjà été créées en 2017 (1 Guingamp, 1 Rostrenen, 5 Saint-Brieuc) et un appel à projet est en cours pour la répartition des places 2018.

La commission de médiation DALO (Droit au logement opposable)

En 2018, 198 dossiers ont été soumis à la commission de médiation, soit 39 % des recours déposés en Bretagne. 133 dossiers concernaient des recours liés au logement et 65 dossiers des recours liés à l'hébergement. Le nombre de dossiers reçus est légèrement en baisse depuis 2017.

Le taux de décisions reconnaissant le caractère prioritaire et urgent de la demande (logement + hébergement) prises par la commission est de 52 %. Ce taux est inférieur par rapport à 2017 (61 %). La baisse de ce taux se justifie notamment par un nombre de dossiers déposés avec une date de demande de logement social trop récente pour constater l'échec de la procédure de droit commun, des demandes de logement social non déposées ou non renouvelées et enfin par des demandeurs déjà logés et dont l'urgence n'est pas démontrée en 2018.

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

La CCAPEX départementale a examiné 434 dossiers (347 en 2017), soit une augmentation de 25 %. Cette augmentation s'explique par la fin de l'expérimentation d'une sous-commission de la CAPPEX pour l'arrondissement de Lannion. De ce fait, les dossiers relevant de cet arrondissement sont à nouveau examinés par la CCAPEX départementale.

En 2018, 345 commandements de quitter les lieux ont été enregistrés contre 265 en 2017. De même, la fin de l'expérimentation de la sous-commission de Lannion peut expliquer cette hausse.

Par ailleurs, la CCAPEX a examiné 192 réquisitions de la force publique en 2017 contre 147 en 2016 (soit + 30%) et recense 96 octrois de la force publique en 2018.

La rénovation urbaine

Les programmes de rénovation urbaine (PRU) des quartiers prioritaires de la ville engagés par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) avec les collectivités et les organismes partenaires sont achevés à GUINGAMP, et en voie de l'être à SAINT-BRIEUC : il reste en effet à réaliser la reconstruction de 58 logements dans le quartier Cité Waron.

Dans le cadre du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) 2014-2024, le protocole de préfiguration relatif aux quartiers de Balzac à SAINT-BRIEUC et de l'Iroise à PLOUFRAGAN, signé le 14 avril 2016, a fait l'objet d'un avenant permettant d'en proroger la durée jusque juin 2018. Le programme d'études du protocole (272 000 € HT subventionné par l'ANRU à hauteur de 136 000 €) est aujourd'hui achevé. Les neuf opérations inscrites au tableau financier du protocole ont été clôturées en 2018 pour un montant final de 116 132,58 € de subventions.



Illustration 1 : Quartier de La Croix Saint Lambert – Saint-Brieuc

En avril 2018, le comité d'engagement de l'ANRU a validé la répartition de l'enveloppe régionale affectée aux quartiers d'intérêt régionaux (QIR). Les concours financiers de l'ANRU pour les deux quartiers costarmoricaains sont les suivants :

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

QIR	Subventions	Prêts bonifiés
Balzac – Place de la Cité	7 400 000 €	4 300 000 €
Iroise	608 046 €	80 267 €

Le développement du logement social

Les subventions de l'État pour les aides à la pierre engagées en 2018 se sont élevées à 881 107 €. Ces différentes aides ont généré une production totale de 584 logements locatifs sociaux (LLS) sur le territoire costarmoricain. Par ailleurs, 678 LLS ont été réhabilités ou mis aux normes (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) avec des prêts spécifiques.

Les aides indirectes de l'État (TVA au taux réduit, prêts de la Caisse des dépôts et consignations, exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie pendant quinze ans minimum) représentent en 2018 une enveloppe estimée à plus de 11,07 M€ (source aides moyennes SISAL). Dans le même temps, une enveloppe de 1 504 005 € a été mobilisée pour le paiement des subventions directes pour le LLS (518 828 € en 2017).

Les organismes HLM sont les acteurs majeurs de la production nouvelle de logements locatifs sociaux avec plus de 610 logements mis en service en 2018. En réponse à la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), les bailleurs du département assurant la gestion de moins de 12 000 logements ont engagé des travaux de rapprochement. Tous sont concernés sauf l'Office public de l'Habitat (OPH) Côtes-d'Armor Habitat. À la fin 2018, les OPH Dinan Habitat, Guingamp Habitat et l'ESH Bâtiments et Styles de Bretagne ont avancé sur des projets concrets de rapprochement. L'OPH Terre et Baie Habitat va finaliser ses réflexions en 2019. Bien que non réglementairement contraint à un rapprochement, Côtes-d'Armor Habitat mène également des réflexions avec d'autres bailleurs.

Les communes déficitaires en logement social

Le département compte dix-huit communes de plus de 3 500 habitants soumises à l'obligation d'atteindre, en 2025, 20 % de logements locatifs sociaux (LLS) dans leur parc de résidences principales. Elles sont situées sur les territoires de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lannion-Trégor Communauté.

Les communes de SAINT-BRIEUC, PLOUFRAGAN et LANNION atteignent l'objectif de 20 % à l'inventaire réalisé au 1^{er} janvier 2018. Les quinze autres communes sont en déficit de LLS à des degrés divers.

Les communes de LANGUEUX, TREGUEUX et PLEUMEUR-BODOU ont préparé, en lien avec les services de l'État, un contrat de mixité sociale. Ces contrats ont été signés lors du dernier trimestre 2018.

Le décret n° 2017-1810 du 28 décembre 2017 pris en application de la loi égalité et citoyenneté a fixé la liste des communes exemptées des dispositifs SRU sur la période 2018-

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

2019 : HILLION, PLEDAN, PORDIC, PLAINTEL, PLOEUC-L'HERMITAGE et BINIC-ÉTABLES-SUR-MER sur Saint-Brieuc Armor Agglomération, PLESTIN-LES-GREVES et TREBEURDEN sur Lannion-Trégor Communauté.

Mobilisation du foncier public

En 2015, trois terrains publics appartenant à l'État avaient été cédés dans les Côtes-d'Armor dans l'objectif de construire des logements.

- Terrain de l'État à DINAN

L'acte de cession entre l'OPH Dinan Habitat et l'État a été signé en 2015. Il est prévu une opération de trois logements, qui avait été suspendue dans l'attente d'une éventuelle implantation d'une maison de l'État. Suite à l'abandon de ce projet, l'opération devrait être lancée en 2019.

- Ex-commissariat de police à GUINGAMP

L'acte de cession de l'immeuble entre l'OPH Guingamp Habitat et l'État a été le 13 décembre 2016. L'opération « Les Tilleuls » de six logements, quatre en prêt locatif à usage social (PLUS) et deux en prêt locatif aidé d'intégration ordinaire (PLAIO), a été financée en 2016. Le chantier a débuté en mars 2018 et la fin des travaux est prévue pour fin mars 2019.

- Terrain militaire à PERROS-GUIREC

L'acte de cession entre l'OPH Côtes-d'Armor Habitat et l'État a été signé le 16 novembre 2016. Le projet comprend trente logements. Un riverain de la parcelle a effectué le 26 novembre 2018 un recours en annulation du permis de construire devant le tribunal administratif de RENNES. Ce recours est venu suspendre le délai de cinq ans après cession dont dispose le bailleur pour la réalisation du programme de logements.

Politique locale de l'habitat

La réforme des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1^{er} janvier 2017 a entraîné la mise en œuvre de procédures pour actualiser les programmes locaux de l'habitat (PLH) ou créer de nouveaux PLH ou plans locaux d'urbanisme intercommunaux valant PLH (PLUi-H). La DDTM a été mobilisée pour l'accompagnement et le conseil aux collectivités pendant l'élaboration de ces projets.

Le plan départemental de l'habitat (PDH)

Le Conseil départemental des Côtes-d'Armor et l'État ont poursuivi la réalisation du plan départemental de l'habitat (PDH). Suite au diagnostic sur le fonctionnement des marchés du logement dans les Côtes-d'Armor (présenté en mars 2018), la rencontre territoriale de l'habitat du 7 juin 2018 a constitué un temps fort d'échanges avec les acteurs de l'habitat sur les thèmes suivants : la lutte contre la vacance en lien avec la réhabilitation des centres-villes et centres-bourgs, la mobilisation du foncier et la construction de logements neufs adaptés aux besoins de la population, et enfin l'adaptation du logement au vieillissement

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

de la population.

À l'automne, les partenaires ont validé les trois grands axes d'orientations du PDH :

- faire de l'habitat un levier d'aménagement du territoire,
- faciliter les parcours résidentiels des habitants actuels et futurs,
- accompagner les politiques déployées à l'échelle des territoires.

Le PDH devrait être adopté en 2019 par le Conseil départemental.

Les interventions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé

En 2018, les aides directes apportées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dans le département des Côtes-d'Armor ont représenté 10,71 M€ de subventions accordées aux propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires (y compris les aides du programme « Habiter mieux »).

Le montant des subventions attribuées est en baisse de 20 % par rapport à 2017, bien que le nombre de dossiers soit à peu près constant.

Les aides de l'ANAH en 2018 dans les Côtes-d'Armor

Elles ont concerné 1 446 logements aidés dont :

- 1 232 propriétaires occupants (PO) dont 926 ont bénéficié de primes « Habiter mieux »,
- 81 propriétaires bailleurs (PB) dont 74 ont bénéficié de primes « Habiter mieux »,
- 133 logements en copropriété (PO ou PB) dont 34 ont bénéficié de primes « Habiter mieux »,
- 260 logements pour des aides à l'adaptation au handicap et vieillissement (PO),
- 21 logements indignes ou très dégradés (PO ou PB).

Le développement du programme de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), qui assure l'information des ménages et l'animation du milieu professionnel est organisé dans le département avec deux plateformes locales de rénovation de l'habitat (communautés d'agglomération de LANNION et SAINT-BRIEUC) et cinq points rénovation info-service (PRIS).

La lutte contre l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne est organisée dans les Côtes-d'Armor dans le cadre du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). Un comité de pilotage rassemble les principaux partenaires du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). À l'échelle locale, des comités techniques examinent

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

les demandes d'intervention.

En 2018, 209 nouveaux dossiers ont été examinés tout en assurant le suivi des dossiers en cours.

4.1.3 La planification urbaine

Mission d'accompagnement des collectivités

Les services de l'État ont apporté leur expertise juridique à de nombreuses reprises auprès des collectivités en charge des documents d'urbanisme, notamment quant à l'application de la loi littoral. Deux sessions de formation de deux jours ont ainsi été organisées à destination des services instructeurs des collectivités. Par ailleurs, les nouvelles dispositions de la loi ELAN ont commencé à mobiliser les services pour la définition de leurs modalités d'application.

L'État en tant que personne publique associée

Dans ce cadre, l'État tient un rôle plus régalien en faisant part de ses observations à chaque temps fort de la procédure d'urbanisme.

Quatre « porters à connaissance » ont été réalisés, dont un sur un territoire intercommunal. L'État s'est montré présent et a fait valoir ses observations, lors des réunions des personnes publiques associées organisées par les collectivités à l'occasion de la réalisation des projets d'aménagement et de développement durables (PADD), avant l'arrêt des projets de PLU ou avant leur approbation. Sept avis sur des PLU arrêtés ont été produits.

Les avis ont majoritairement insisté sur la nécessité de prise en compte des politiques publiques, notamment la gestion économe du foncier, la préservation de la trame verte et bleue et la reconstitution des continuités écologiques, la revitalisation des centres bourgs et la promotion de la mixité fonctionnelle et sociale. Le respect de la loi littoral a également beaucoup mobilisé les agents ainsi que la prise en compte des orientations portées par les documents d'urbanisme de rang supérieur.

4.2 La politique de la ville

La géographie prioritaire de la politique de la ville se fonde sur le critère unique de concentration de personnes à bas revenus, c'est-à-dire de populations ayant des ressources inférieures à 60 % d'un revenu médian de référence (avec une densité minimum de 1 000 habitants par quartier).

Pour ce qui concerne les Côtes d'Armor, 7 quartiers remplissant ce critère ont été retenus :

Lannion Trégor communauté :

- Quartier de Ar Santé- les Fontaines (1 000 habitants)
- Quartier de Ker Uhel (1 000 habitants)

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

Saint-Brieuc Agglomération (devenue Saint-Brieuc Armor Agglomération) :

- Quartier du Point du jour à Saint-Brieuc (1 020 habitants)
- Quartier du Plateau / Europe / Balzac / la Ville Bastard à Saint-Brieuc (3 950 habitants)
- Quartier de la Croix Saint-Lambert/Ville Oger à Saint-Brieuc (1 670 habitants)
- Quartier de l'Iroise à Ploufragan (1 000 habitants)

Dinan communauté (devenue Dinan Agglomération) :

- Quartier de la Fontaine des Eaux à Dinan (1 400 habitants)

Les contrats de ville 2015/2020 correspondants ont été signés en juillet 2015.

Par ailleurs, Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération qui comptait un quartier en géographie prioritaire jusqu'à fin 2014 - quartier du Roudourou à Guingamp - a signé un contrat de ville « territoire de veille » couvrant des zones d'habitat social plus vastes que le quartier du Roudourou.

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 prolonge pour deux ans, jusqu'au 31 décembre 2022, la durée des contrats de ville selon la géographie prioritaire arrêtée en 2014 et les mesures fiscales qui y sont associées.

Les grands principes des contrats de ville :

- pilotage à l'échelle de l'intercommunalité (à l'exception du contrat de ville de Dinan piloté par la Ville de Dinan),
- adossement de la démarche au projet de territoire,
- cadre unique pour les dimensions urbaine, sociale et économique (cf trois piliers « cadre de vie/renouvellement urbain », « cohésion sociale » et « développement économique/emploi »),
- mobilisation prioritaire des moyens de droit commun des signataires des contrats,
- co-construction : implication des acteurs, en particulier des habitants grâce à la mise en place des conseils citoyens,
- articulation avec les autres plans, schémas et contrats existants.

La programmation annuelle des actions des contrats de ville

Dans le cadre des contrats de ville, un appel à projets est lancé chaque année, permettant aux porteurs d'actions au profit des habitants des quartiers "politique de la ville" de proposer des projets. L'enveloppe initiale de crédits spécifiques de l'Etat était de 500 000€ en 2018, avec l'objectif de consacrer au minimum 20% de ces moyens au pilier développement économique/emploi.

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

	SBA	LTC / Ville Lannion	Dinan	Guingamp Comm	Total
Cohésion Sociale	269 120 €	57 500 €	25 330 €	18 000 €	369 950 € (75%)
Emploi / Développement économique	83 883 €	3 200 €	26 667 €		113 750 € (22%)
Cadre de Vie / Renouvellement urbain	6 300 €	10 000 €			16 300 € (3%)
Total	359 303 € (71,9 %)	70 700 € (14,1 %)	51 997 € (10,4 %)	18 000 € (3,6%)	500 000 €

En novembre, 12 000€ supplémentaires ont été délégués aux Côtes d'Armor pour les parcours d'excellence qui ont concerné les élèves de troisième des collèges Racine de Saint-Brieuc, Vasarely de Collinée et Louis Guilloux de Plémet.

Entre 2015 et 2018, l'Etat a mobilisé 2 086 196 € au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville.

Le programme Adultes-relais, dispositif spécifique de la politique de la ville, qui représente un montant de plus de 200 000 euros en 2018 au plan départemental, a concerné 11 structures employeuses (aide à l'emploi). Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation. Il permet également d'offrir un emploi à des adultes rencontrant des difficultés et habitant dans les quartiers de la politique de la ville. Ces emplois consistent en des actions de médiation culturelle et sociale.

Ces financements s'ajoutent aux politiques publiques de droit commun de l'État et des collectivités.

Le quarantième anniversaire de la politique de la ville et co-construction

La feuille de route nationale de la Politique de la ville présentée en conseil des ministres le 18 juillet 2018, synthétise les différentes annonces gouvernementales et présidentielles en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants à l'issue des consultations dans le cadre de la co-construction. Ces engagements du gouvernement ainsi que ceux des collectivités issues du Pacte de Dijon devront être repris au niveau local avant l'été 2019 dans les contrats de ville à l'appui des bilans à mi-parcours.

Le Président de la République a appelé à une grande mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette mobilisation a donné lieu en 2018 dans le département à une consultation des partenaires dont les conseils citoyens et à une remontée « des actions innovantes qui se caractérisent notamment par un potentiel de développement et un caractère transposable à d'autres territoires ». Parmi les 200 actions innovantes identifiées figurent le point d'accès au droit de la Maison de Services au Public

de Saint-Brieuc.

Le concours « s'engager pour les quartiers »

Le Concours « s'engager pour les quartiers » récompense chaque année des projets développés dans des quartiers qui ont fait, ou vont faire, l'objet d'un renouvellement urbain. Ce concours vise à valoriser les innovations les plus structurantes qui génèrent concrètement de l'innovation sociale, du développement économique et de la cohésion sociale.

Sur les 18 projets nominés au plan national en 2018 figuraient deux associations de Saint-Brieuc : UNVSTI pour la « fabrique d'initiatives citoyennes » et le Cercle pour son projet « Métallotrope ».

4.3 La vie associative et service civique

4.3.1 Le greffe des associations

Centralisé à Saint Brieuc et géré par la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale), le greffe des associations enregistre toutes les déclarations transmises par les dirigeants associatifs : de la création à la dissolution en passant par les modifications (dirigeants, siège social, statuts, titre ou objet...). Le greffe représente ainsi « l'état civil des associations » mais il conseille et informe aussi quotidiennement les bénévoles ou les dirigeants associatifs des 13 000 associations actives du département, plus de 2 000 associations employeuses (plus de 19 000 salariés) et environ 125 000 bénévoles.

L'activité du greffe se caractérise par :

- une certaine stabilité concernant les déclarations, 3 705 (créations, modifications, dissolutions) en 2018 contre 3 855 déclarations en 2017 (3716 en 2016),
- un nombre de créations qui reste soutenu (624 associations créées en 2018 contre 661 en 2017 et 630 en 2016),
- une activité fortement centrée sur l'arrondissement de Saint-Brieuc : 43 % des déclarations reçues concernent cet arrondissement (17 % Dinan, 21 % Guingamp et 19 % Lannion),
- l'importance des associations sportives (21 % des déclarations),
- une augmentation du nombre de télé-déclarations (979 déclarations ont été réalisées à distance).

4.3.2 La mission de développement, d'accompagnement, d'information et d'aide

Elle est structurée par la mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) qui correspond à un réseau départemental de compétences et de ressources qui maille le territoire en autant de services de proximité et qui est composé de services publics (8) et de points d'appui associatifs de proximité (13) labellisés. Elle a pour objectif d'accueillir, d'informer et conseiller les bénévoles et futurs responsables d'associations, d'orienter vers les services compétents, de repérer les besoins de formation et de favoriser les partenariats pertinents.

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

L'année 2018 a été marquée par l'organisation de cinq conférences « les jeudis de l'information associative » en partenariat avec La Ligue de l'enseignement qui porte le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB), le Conseil départemental et la ville de Saint-Brieuc.

Sur le plan de la structuration et du développement de la vie associative, il convient de mentionner le financement par l'État de 40 postes FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) dans le département pour un montant de 286 560 euros.

Toutes lignes de crédits confondues, un montant de 1 534 796 €, contre 1 172 912 € en 2017, a été consacré au soutien des acteurs associatifs et des projets qu'ils portent.

Il est à noter que le fonds de développement de la vie associative (FDVA) qui en 2018 a permis de soutenir la formation des bénévoles à hauteur de 189 470 € dans notre département a fait l'objet de la création d'une nouvelle ligne de crédits. Ce nouveau volet du FDVA permet de soutenir le fonctionnement et la mise en œuvre de projets innovants dans les associations. En 2018, les crédits dédiés au département des Côtes d'Armor se sont élevés à 237 000 €. 145 actions ont été soutenues dans les Côtes d'Armor dont 7 à caractère interdépartemental. Ce fonds a pour enjeu de soutenir les associations, notamment les petites structures (maximum 2 ETP), dans leurs multiples projets et innovations.

4.3.3 Le développement du service civique

De 2010 à 2018, au plan national, ce sont près de 300 000 jeunes qui se sont engagés dans une mission de service civique. Près de 130 000 volontaires ont effectué un Service Civique en 2018.

Dans les Côtes d'Armor, ce sont 398 volontaires qui ont débuté une mission de service civique en 2018 contre 329 en 2017. Soit une augmentation de 21 % du nombre de volontaires entre 2017 et 2018.

Ce sont plus de 664 jeunes qui ont été en mission dans les Côtes d'Armor en 2018 (contre 520 en 2017) dont 154 auprès des services et opérateurs de l'État, soit une augmentation sur le département de 71 % par rapport à 2017.

Au total, 1 500 jeunes ont bénéficié du dispositif depuis mars 2010 dans les Côtes d'Armor au sein de 190 structures agréées différentes.

4.4 La diffusion de la culture et la valorisation du patrimoine

4.4.1 .Le soutien à la création et à la diffusion

L'État a apporté son concours aux établissements des réseaux relevant des labels nationaux en spectacle vivant : Scène nationale de Saint-Brieuc « La Passerelle » ; Pôle national des arts du cirque le « Carré Magique » à Lannion ; Scène de musiques actuelles « la Citrouille » à Saint-Brieuc.

La DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) a également soutenu 10 équipes artistiques intervenant dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, arts du cirque, danse, musique).

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

Dans le cadre du réengagement financier de l'État auprès des conservatoires, la DRAC a maintenu la subvention apportée au Conservatoire à Rayonnement départemental de Saint-Brieuc et augmenté, dans le cadre du plan choral en établissement scolaire, celles apportées à 3 écoles de musique (conservatoire à rayonnement intercommunal) situées en territoire prioritaire pour l'éducation artistique et culturelle (l'école de musique et de danse communautaire de Lamballe Terre et Mer, CRI le Kiosque de Dinan communauté et l'école de musique communautaire du Trégor).

L'art contemporain est suivi de près avec le soutien à "Gwin Zegal" dans le pays de Guingamp et l'Imagerie à Lannion (fonds de soutien EAC) pour leur activité artistique de qualité.

4.4.2 Les patrimoines

En 2018, l'État a participé pour 1,35 M€ au financement d'opérations d'entretien (35) et de restauration (40) concernant des monuments historiques et du patrimoine mobilier protégés. Cette aide de l'État a généré 2,8 M€ de travaux pour les entreprises du secteur qui sont majoritairement des PME locales et familiales.

Les principales opérations de restauration

Parmi les principales opérations de restauration, on mentionnera la poursuite de la restauration des intérieurs de la cathédrale de Saint-Brieuc, à Dinan les travaux sur le château (travaux liés au nouvel accueil) et la première tranche de restauration des vitraux de l'église Saint-Malo. On peut noter également les travaux de restauration intérieure de l'église du Quillio, qui ont donné lieu à la découverte de décors inconnus jusqu'à présent et de grande qualité.

Parmi les principales opérations de restauration, on mentionnera la poursuite de la restauration des intérieurs de la cathédrale de Saint-Brieuc, à Dinan les travaux sur le château (travaux liés au nouvel accueil) et la première tranche de restauration des vitraux de l'église Saint-Malo. On peut noter également les travaux de restauration intérieure de l'église du Quillio, qui ont donné lieu à la découverte de décors inconnus jusqu'à présent et de grande qualité.

Dans le cadre de la politique de valorisation des espaces protégés, l'étude d'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Tréguier a été poursuivie. Celle-ci n'a pu aboutir en 2018 comme prévu en raison de la démission d'un sous-traitant. L'étude d'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) de Saint-Brieuc s'est poursuivie en 2018, tout comme celles élaborées sur les communes de Chatelaudren, Guingamp et Quintin qui devraient aboutir en 2019. L'État a par ailleurs apporté son soutien financier (à hauteur de 70 000€ - soit plus du double par rapport à 2017) dans le cadre des subventions de travaux en espaces protégés.

L'édition 2018 de la manifestation « **lieux mouvants** » portée par l'association « dialogues avec la nature », présidée par Monsieur Jean SCHALIT s'est déroulée de début juin à fin août. Cette 6^{ème} édition s'est déployée à partir du village de Saint-Antoine de la commune de

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

Lanrivain vers 5 lieux majeurs du centre Bretagne.

Dans le secteur des musées, l'année 2018 se caractérise par la finalisation des études post-concours pour la rénovation du musée Méheut de Lamballe, et l'avancée du Projet Scientifique et Culturel pour la rénovation du Musée de Dinan. La ville de Saint-Brieuc s'interroge au sujet du devenir du musée d'Art et d'Histoire. Sur le plan des crédits, les musées de Dinan et Saint-Brieuc ont bénéficié d'une aide significative pour la poursuite de l'inventaire des collections.

L'archéologie liée à l'aménagement du territoire a gardé une bonne activité avec la réalisation de 14 diagnostics, sur environ 121 hectares, et 3 fouilles préventives, sur près de 1,3 hectares. On notera tout particulièrement la découverte des vestiges exceptionnellement bien conservés du quartier médiéval et moderne s'étendant sous la Place de la Grille à Saint-Brieuc, dans le cadre d'un projet de déviation de réseaux dans le quartier de la cathédrale.

Dans le domaine des mises en valeur de sites, les travaux de présentation au public du Château médiéval du Guildo à Créhen se sont poursuivis sous l'égide du département parallèlement à la préparation de la publication des vingt années de travaux de recherches archéologiques ; des sondages complémentaires ont révélé la présence d'un bastion et d'ouvrages défensifs inconnus jusqu'alors devant le château.

Les thermes gallo-romains de Langrolay, fouillés en 2016 dans le cadre d'un permis de lotir privé ont fait l'objet d'une acquisition par la commune, avec une subvention de l'État, dans le cadre de sa valorisation et sa protection au titre des Monuments Historiques.

4.4.3 .La politique de démocratisation culturelle

Le groupe technique départemental pour l'éducation artistique et culturelle, associant services de l'État (Éducation Nationale, Culture, Cohésion sociale), conseil départemental et conseil régional s'est réuni à 4 reprises en 2018.

Les Villes de Saint-Brieuc et de Guingamp se sont portées candidates pour être des « Villes laboratoires au 100 % EAC », objectif partagé par les ministres de l'éducation nationale et de la culture. Le processus est très avancé à Guingamp dont le Maire a réuni le 28 novembre 2018, l'ensemble des pouvoirs publics, les acteurs de l'éducation et ceux de la culture. Une convention sera signée début 2019 par l'État, la Ville, le conseil départemental des Côtes d'Armor et le conseil régional.

45 % des élèves du 1^{er} et du 2nd degré ont été touchés par au moins une action d'éducation artistique et culturelle en Côtes d'Armor et 16 680 élèves ont bénéficié des dispositifs *École et cinéma*, *Collège au cinéma*, *Lycéens et apprentis au cinéma*. Il existe 3 enseignements de spécialité cinéma, théâtre et arts du cirque au lycée Savina de Tréguier. 28 structures ont été soutenues pour leurs actions éducatives et 38 projets sur des territoires et auprès de publics prioritaires ont été accompagnés.

La promotion de la culture s'est aussi développée à destination de publics spécifiques :

- au titre du programme culture-santé (5 projets) et culture-justice (2 projets),
- au titre de la lutte contre l'exclusion : projet d'écriture collective et de lecture adaptée, avec le groupe d'entraide mutuelle et la médiathèque de Rostrenen, projets

patrimoniaux et artistiques dans le cadre du dispositif C'est mon patrimoine (Lamballe et Dinan),

- au titre du dispositif d'éducation à l'image « Passeurs d'images », en direction des adolescents de Mellionec et de la communauté de communes du Kreiz Breizh.

Dans le domaine du livre et de la lecture, l'État a poursuivi la politique de démocratisation culturelle en signant un Contrat Territoire Lecture (CTL) avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor et l'Office de Développement Culturel du Mené tout en continuant également l'aide à la construction, rénovation, extension et équipement de médiathèques municipales (Saint Brandan, Saint Briec). Saint-Briec agglomération poursuit une nouvelle phase d'informatisation de bibliothèques sous maîtrise d'ouvrage partagée avec les communes volontaires. Pour l'intégration de nouvelles bibliothèques communales dans le réseau, l'EPCI a été aidé pour un montant de 200 000 €. Le total des aides de l'État pour les bibliothèques, toutes opérations confondues, s'élève à 423 247 € pour le département.

5 ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS ET LES CITOYENS DANS LEURS PROJETS

5.1 Appui juridique et financier apporté aux collectivités locales

5.1.1 Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Les dotations de fonctionnement

En 2018, l'Etat a attribué un montant total de dotations de fonctionnement à l'ensemble des collectivités territoriales des Côtes d'Armor de 398 910 908 €, contre 401 076 616 € en 2017, soit une baisse de 0.54 % entre 2018 et 2017. Entre 2016 et 2017, cette baisse était de 1.73 %.

S'agissant plus particulièrement de la dotation globale de fonctionnement (DGF), elle s'est répartie ainsi entre le bloc communal (communes et établissements publics de coopération intercommunale) et le conseil départemental :

DGF	2018	2017	Evolution (%)
Bloc communal	186 065 868 €	185 925 181 €	0.08%
Conseil départemental	89 636 215 €	90 781 234 €	-1.26%
Total	275 702 083 €	276 706 415 €	-0.36%

Pour ce qui concerne le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales FPIC, son montant, qui était en augmentation ces dernières années connaît une baisse de 0,39 % par rapport à 2017.

FPIC	2018	2017	2016
	17 556 978 €	17 625 354 €	16 700 183 €

Le soutien à l'investissement

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Pour le département des Côtes d'Armor, l'enveloppe 2018 notifiée s'est élevée à 12 477 296 €, soit : 620 435 € de moins que l'enveloppe de crédits 2017.

Une réserve de précaution a été appliquée par le ministère de l'intérieur sur les crédits de paiement à hauteur de 2,803 % de l'enveloppe, soit 349 739 €. Le montant de crédits attribué, après application de ce gel, s'est donc élevé à 12 127 586 €.

Sur 258 projets reçus, 172 ont été retenus. En 2017 184 projets avaient été retenus sur 276. En 2017, comme en 2018, le taux de projets retenus a été de 66.66 %.

- **Le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)**

La DSIL est une dotation créée en 2016 et placée sous la responsabilité du Préfet de région et répartie, en lien avec les Préfets de département.

Pour 2018, l'enveloppe notifiée pour les Côtes d'Armor s'est élevée à 7 322 311 €, répartie entre les projets relevant des « grandes priorités », pour un montant de 3 768 804 €, et ceux relevant des contrats de ruralité, pour un montant de 3 553 507 €.

Cette enveloppe a augmenté par rapport à 2017, de 25.8 %.

En 2017, elle était en effet de 5 818 994 €. 66 projets avaient été financés, 25 au titre des grandes priorités et 41 dans le cadre des contrats de ruralité.

En 2018, 62 opérations ont été programmées, 25 au titre des « grandes priorités » et 37, dans le cadre des contrats de ruralité.

Une priorité a été accordée aux projets relevant du « grand plan d'investissement », en faveur de la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics, et du développement des solutions de transports innovantes.

- **Le fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA)**

Le montant de FCTVA versé aux collectivités (communes, EPCI, syndicats, Conseil départemental) en 2018 s'est élevé à 42 942 814 €, contre 42 898 517 € en 2017, et 45 812 947 € en 2016.

5.1.2 L'évolution des institutions locales

L'évolution communale

Les projets de création de communes nouvelles se sont poursuivis en 2018. Quatre communes nouvelles ont ainsi été créées au 1er janvier 2019 :

- Châtelaudren-Plouagat (3 903 habitants), issue de la fusion des communes historiques de Châtelaudren et de Plouagat ;
- La Roche-Jaudy (3 207 habitants), issue de la fusion des communes historiques de Hengoat, de Pouldouran, de La Roche-Derrien et de Pommerit-Jaudy ;

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

- Lamballe-Armor (17 182 habitants), issue de l'extension de la commune nouvelle de Lamballe-Meslin et des communes historiques de Morieux et de Planguenoual ;
- Plouguenast-Langast (2 557 habitants), issue de la fusion des communes historiques de Langast et de Planguenoual.

Le nombre de communes nouvelles dans le département s'élève à **14** au 1^{er} janvier 2019.

Les créations de communes nouvelles ne pouvant intervenir dans les 12 mois qui précèdent le renouvellement général du conseil municipal, les projets de création pourront de nouveau voir le jour à partir de mars 2020.

L'évolution inter-communale

La création de la commune nouvelle de Lamballe-Armor, ville-centre de plus de 15 000 habitants, a permis de transformer la communauté de communes Lamballe Terre et Mer en une communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2019.

On compte désormais 5 communautés d'agglomération et 3 communautés de communes dans le département de Côtes d'Armor.

La rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux s'est également poursuivie en 2018 : 7 syndicats ont ainsi été dissous et 2 autres fusionnés.

Cette rationalisation a principalement concerné les syndicats compétents en matière d'alimentation en eau potable.

5.1.3 Le contentieux de l'État dans le département

En 2018, près de cent recours ont été déposés auprès des juridictions administratives (première instance, appel, procédures d'urgence). Les contentieux portent essentiellement sur des questions d'urbanisme, d'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement, domaine public, énergies renouvelables, atteinte à l'intégrité du domaine public...) et les sujets agricoles.

L'activité contentieuse reflète le cœur des débats actuels sur la préservation de l'environnement ainsi que la gestion économe des espaces (collecte et traitement des déchets, implantation de parcs éoliens, constructibilité, etc.).

En volume, l'activité demeure pratiquement identique à celle de l'année précédente. Les sujets tels que l'urbanisme et l'environnement prédominent d'une année sur l'autre.

Au plan judiciaire, des affaires sont portées devant les tribunaux suite à constatations d'infractions commises par des tiers aux règles d'urbanisme, sanitaires, etc. Elles peuvent donner lieu à condamnation, amende, remise en état des lieux.

Requêtes contentieuses	total
urbanisme	26
environnement	13
Domaine Public Maritime	2
Grande Voirie Contravention	9
Éolien terrestre	5
Éolien en mer	1
Indemnitaires	1
Expertise	3
Affaires agricoles	7
Intercommunalité	5
Finances locales	2
Permis de conduire	9
Carte grise	1
Ordre public	1
D A L O	1
Carte mobilité invalidité	1
Social	4
Armes	2
Refus Concours Force Publique	1
Santé	1
Fonction Publique	1
Emploi Travail	1
T O T A L	97

5.2 La modernisation des pratiques administratives

La mise en œuvre du règlement général pour la protection des données personnelles (RGPD)

Le RGPD est entré en application le 25 mai 2018. Ce dispositif régit le traitement des données personnelles au regard de la protection des libertés des personnes. Un correspondant départemental a été nommé à la préfecture des Côtes d'Armor. Il travaille en collaboration avec le délégué ministériel à la protection des données. Il s'agit de se mettre en conformité au regard de la loi, notamment par l'élaboration d'un registre recensant les divers fichiers et la diffusion de bonnes pratiques au sein des services.

Le contrôle des professionnels de l'automobile habilités S.I.V.

La dématérialisation des procédures d'immatriculation des véhicules en fin d'année 2017, a permis de redéployer une partie des effectifs consacrés à l'accueil des usagers aux guichets de la préfecture, vers des missions de contrôle. Une cellule départementale de contrôle des professionnels de l'automobile agréés a ainsi été créée le 2 novembre 2017 avec 3 agents dont un cadre, responsable de la cellule.

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

- **Fonctionnement de la cellule**

Sur la base d'un plan de contrôle, les visites ont débuté au mois de janvier 2018, pour permettre aux professionnels d'assimiler les nouvelles modalités d'immatriculation par voie dématérialisée. Une réunion d'information et d'échanges a été organisée à la chambre des métiers, sous l'égide du CNPA, quelques semaines avant le début des contrôles.

Le principe adopté est celui des visites inopinées ainsi que la demande de transfert de dossiers par voie postale ou messagerie électronique.

La cellule départementale de contrôle intervient également sur signalement du centre d'expertise et de ressource titres (CERT Certificats d'Immatriculation de Véhicules) de Poitiers compétent territorialement.

Pour autant, la cellule a également un rôle de formation notamment sur l'utilisation des téléprocédures sur le site de l'ANTS. Pour tout nouvel adhérent au SIV, un accompagnement personnalisé sur la constitution des dossiers est proposé (cerfas, justificatifs ...) ainsi que sur le fonctionnement des applications informatiques : SIV et ANTS.

- **Méthodologie du contrôle**

Avant chaque contrôle, le service adresse des requêtes sur l'application S.I.V qui permettent d'isoler les opérations jugées les plus sensibles (ex : outrepasser le contrôle technique, numéro de série d'un véhicule en doublon...). Il vérifie la cohérence des transactions et le jour du contrôle, demande à consulter les dossiers sur lesquels plane une suspicion de fraude, afin de lever le doute. Un contrôle aléatoire est également effectué dans le stock de dossiers en possession du professionnel.

- **Bilan annuel 2018**

Dans le département des Côtes d'Armor, 300 professionnels de l'automobile sont habilités à utiliser l'application S.I.V et donc susceptibles d'être contrôlés. 124 d'entre eux ont reçu la visite de la cellule de contrôle en 2018 avec le résultat suivant :

Professionnels contrôlés	124
Dossiers contrôlés	2.829
Suites administratives	
Avis favorable	88
Contre-visite programmée	18
Professionnel absent	9
Suspension, résiliation, mutation	9

Les maisons de services au public (MSAP)

Le gouvernement a fait de l'accessibilité des services au public sur l'ensemble du territoire une de ses priorités.

La création des maisons de services au public garantit la présence des services au public à l'échelon infra-départemental, le plus souvent dans des zones situées dans les franges les

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

plus éloignées des principaux pôles d'attractivité ou les zones les moins favorisées sur les plans économiques et sociaux. À ce jour, 16 MSAP sont recensées dans le département :

- 9 sont portées par la Poste qui met à disposition un guichet informatisé : Ploeuc-L'hermitage, Broons, Corlay, Lanvollon, Maignon, Guerlédan, Bourbriac, Merdrignac et Mael Carhaix.
- 7 sont portées par des collectivités locales : Paimpol, Cavan, Loudéac, Le Méné, Saint-Brieuc, Tréguier et Jugon les Lacs.

5.3 Le soutien aux projets des territoires

5.3.1 Le soutien au dynamisme des bourgs et des villes

L'État promeut la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs et accompagne les collectivités qui souhaitent s'engager dans ces démarches.

L'action cœur de ville

L'action « Cœur de ville » est un dispositif national dont l'objectif est de rendre plus attractifs les centres des villes moyennes et de faciliter la réalisation des projets. En 2018, les villes de SAINT-BRIEUC et de LANNION ont été retenues dans le cadre du programme « Action cœur de ville ». Les conventions-cadres ont été signées en fin d'année 2018 avec l'ensemble des partenaires.

L'appel à projet régional « dynamisme des villes et des bourgs ruraux »

Un premier appel à projet « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne » a été lancé en 2017.

Ces deux appels à candidatures, destinés pour l'un aux bourgs ruraux et pour l'autre aux villes, visent à soutenir des démarches exemplaires globales pour redynamiser les centres-villes ou centres bourgs. Ils bénéficient de l'appui financier de l'État et de la région Bretagne. L'Établissement public foncier et la Caisse des dépôts sont également partenaires de cette opération à la fois financièrement et en termes d'ingénierie.

Pour les Côtes d'Armor, 17 dossiers de communes ont été retenus (5 pour des études et 12 pour des travaux) lors de ce premier appel à projet.

Les dossiers retenus pour les villes sont : Quintin, Saint-Brieuc, Plestin les Grèves, Tréguier et Lannion.

Les dossiers retenus au titre des bourgs sont : Jugon-les-Lacs, Moncontour, Laurenan, Evran, Languédias, Pleslin Trigavou, Mellionec, Pommerit le Vicomte, Tressignaux, Cavan et Plouaret.

La seconde édition de l'appel à projet « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne » a été lancée le 8 novembre 2018. Les candidatures seront étudiées au cours de l'année 2019.

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU)

Sur SAINT-BRIEUC, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) dont l'étude pré-opérationnelle a été livrée en 2018 a été signée fin 2018.

Lannion-Trégor Communauté a de son côté engagé une étude sur les centres de LANNION et Tréguier afin d'y mettre également en place une OPAH-RU.

Sur GUINGAMP, une étude de faisabilité a été réalisée et le dossier d'éligibilité d'opération de rénovation immobilière a été approuvé en commission nationale LHI le 6 octobre 2017. Une première opération est en cours de montage pour demande de financement en CNLHI en 2019.

Sur LAMBALLE, l'OPAH-RU sur le centre-ville a été signée pour un démarrage en 2019.

5.3.2 Le plan national de couverture en téléphonie mobile

Face aux résultats insuffisants des dispositifs déjà existants en matière de couverture mobile du territoire français (zone blanche, sites stratégiques, plateforme France Mobile) et dans l'objectif d'améliorer la couverture numérique des territoires, le gouvernement a signé un accord historique avec les opérateurs de téléphonie en janvier 2018.

Cet accord prévoit d'identifier les zones à couvrir en priorité (zones blanches et zones grises). Ce travail de recensement et de priorisation est effectué au sein de chaque département par une « équipe-projet couverture téléphonie mobile ». Au niveau national, 5000 sites devront ainsi être couverts par opérateur et des sanctions sont prévues pour les opérateurs ne respectant pas leurs obligations.

Pour les Côtes d'Armor, une équipe projet départementale a été constituée en 2018. Sous l'autorité de la sous-préfète de Guingamp, référente ruralité sur le département, l'équipe regroupe notamment des représentants du conseil départemental, tous les EPCI, la région et les opérateurs de téléphonie.

Pour 2018, les premiers sites prioritaires identifiés au niveau départemental sont : Lanloup, Rouillac, Boquého, Saint-Michel-en-Grève, La Chèze et Tréveneuc. L'équipe projet a par ailleurs sollicité la réalisation d'études radio par les opérateurs afin de disposer d'informations fiables sur la couverture mobile de certaines autres communes du département.

Table des sigles

Sigle	Définition
AAB	Atteinte aux biens
ACM	Accueil collectif de mineurs
ACSé	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADVL	Accompagnement vers et dans le logement
AFNOR	Agence française de normalisation
AGAA	Aide à la gestion des aires d'accueil
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANPAA	Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
ANRU	Agence nationale de rénovation urbaine
APS	Activités physiques et sportives
ARS	Agence régionale de la santé
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement
AVIP	Atteinte volontaire à l'intégrité physique
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CDCEA	Commission départementale de consommation des espaces agricoles
CDCI	Commission départementale de la coopération intercommunale
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CISPD / CLSPD	Conseil intercommunal ou local de prévention de la délinquance
CNCCFP	Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques
CNI	Carte nationale d'identité

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

Sigle	Définition
CODAF	Comité départemental de lutte contre la fraude
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
CRH	Comité régional de l'habitat
CRIB	Centre d'information et de ressources des bénévoles
CUA	Commission unique d'admission
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi (pour le secteur non marchand)
CUI-CIE	Contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi (pour le secteur marchand)
DALO	Droit au logement
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DDVA	Délégué départemental à la vie associative
DETR	Dotations d'équipement des territoires ruraux
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGD	Dotations globales de décentralisation
DGF	Dotations globales de fonctionnement
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EIEF	Escroqueries et infractions économiques et financières
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

Sigle	Définition
ERP	Établissement recevant du public
FART	Fonds d'aide à la rénovation thermique
FCTVA	Fonds de compensation de la TVA
FDVA	Fonds pour le développement de la vie associative
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FNADT	Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire
FNPC	Fichier national des permis de conduire
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
FSL	Fonds social pour le logement
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
LOPPSI	Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure
MAIA	Mission d'accueil et d'appui aux associations
MILDT	Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OIV	Opération interministérielle vacances
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
PAC	Politique agricole commune
PCS	Plan communal de sauvegarde
PDALPD	Plan départemental pour l'accès au logement des personnes défavorisées
PER	Pôle d'excellence rurale
PIDIL	Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côtes d'Armor - 2018

Sigle	Définition
PLH	Programme local de l'habitat
PLS	Prêt locatif social
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUS	Prêt locatif à usage social
PPP	Plan de professionnalisation personnalisé
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PRSEFH	Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
PSLA	Prêt en accession sociale à la propriété
RPQS	Rapport « prix et qualité du service »
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDCI	Schéma départemental de coopération intercommunale
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SIV	Système d'immatriculation des véhicules
SPED	Service public de l'emploi départemental
TPE	Très petite entreprise
VHU	Véhicules hors d'usage
ZRR	Zone de revitalisation rurale
ZUS	Zone urbaine sensible